

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 7 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le sept-octobre à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués le trois-octobre conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Bernard Martin située rue Jean Jaurès à Garennes sur Eure.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre GATINE, Maire, Mme Martine LEPETIT, 2^{ème} adjointe, M. Thierry MARTIN, M. Jean-François BOURGOIN, Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS, M. Gilbert LETENNEUR, M. Arnaud BABY, Mme Catherine BARBEY-LECOMTE, Mme Sophie LECOINTRE, Mme Nadine PAUL, M. Gilbert GENESTE, Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, M. Franck FERREIRA, M. Jocelyn CHARRON, Mme Estelle LE FLOCH, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS ET AYANT DONNÉS PROCURATIONS :

Monsieur Daniel DOUARD à M. Jean-Pierre GATINE,
Mme Coralie COLLIN-EMERY à M. Arnaud BABY
Mme Kendy SAUTRON à M. Jean-François BOURGOIN,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Martine LEPETIT.

ORDRE DU JOUR

Institutions et vie politique

1 – Installation de Monsieur Guillaume DOUARD, conseiller municipal, suite à la démission de Madame Anne-Marie BLERVACQUES

Administration générale

- 2** – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juin 2022
3 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 juillet 2022
4 - Informations sur les décisions prises par le maire du 12 juillet 2022 au 30 septembre 2022 dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Urbanisme

5 – Révision de la convention relative au service commun de l'application du Droits Des Sols (ADS)

Domaines et patrimoine

6 – Proposition de signer un mandat de vente avec l'agence immobilière CENAL 6 rue Paul Baudry 75008 PARIS pour le site industriel du moulin

7 - Proposition d'achat formulée par Monsieur Jean-Luc MESSIA pour le site industriel du moulin

Fonction publique

8 – Proposition d'augmenter la durée hebdomadaire de l'agent du patrimoine affecté à la gestion de la bibliothèque

Désignation de représentants

9 – Désignation d'un correspondant incendie et secours

Intercommunalité

10 – Présentation du rapport de l'année 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEVE

Finances locales

11 – Proposition d'allouer une subvention au SAMU27

12 – Projet de réhabilitation de la Mairie :

- ✚ Validation du projet avec engagement des dépenses,
- ✚ Autorisation à Monsieur le Maire de lancer les études,
- ✚ Autorisation à Monsieur le Maire de lancer les procédures de marchés publics pour le choix de l'architecte et des entreprises de travaux,
- ✚ Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter des subventions.

13 – Remise en état du terrain de football :

- ✚ Validation du projet avec engagement des dépenses,
- ✚ Autorisation à Monsieur le Maire de lancer les études,
- ✚ Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter des subventions.

Environnement

14 – Proposition de revoir la coupure d'éclairage public la nuit

Comptes rendus divers

Informations de Monsieur le Maire

Questions écrites

Questions orales

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20h06.

Monsieur le Maire informe que la séance du Conseil Municipal fait l'objet d'un enregistrement audio pour permettre une bonne transcription du procès-verbal et d'un enregistrement vidéo en direct sur Facebook.

Monsieur le Maire est désigné président de séance.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de désigner un(e) secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2125-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Martine LEPETIT a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

La secrétaire de séance sera assistée de Madame Paola CHAVOIX, secrétaire générale.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Daniel DOUARD a eu un accident et son rétablissement risque d'être long et qu'il lui a donné un pouvoir pour ce conseil

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux ce qui amène à :

<i>Nombre de conseillers en exercice</i>	19
<i>Nombre de présents</i>	16
<i>Nombre de procurations</i>	3
<i>Nombre de votants</i>	19

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à Madame Martine LEPETIT, secrétaire de séance, de valider le quorum.

N° 1 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Suite à la démission de Madame Anne-Marie BLERVACQUES, élue de la liste « Garennes, un nouvel élan », il y a lieu de procéder à son remplacement.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code Électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Mme Sophie LECOINTRE : Pourrait-on connaître la raison de la démission ?

M. le Maire : Pour raisons personnelles. Monsieur Guillaume DOUARD est donc appelé à remplacer Madame Anne-Marie BLERVACQUES au sein du Conseil Municipal. En conséquence et compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020, Monsieur Guillaume DOUARD est installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

Je lui souhaite la bienvenue au sein de notre Conseil Municipal.

Délibération n° 2022-44

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Électoral et notamment son article L.270,

Considérant la démission de Mme Anne-Marie BLERVACQUES, conseillère municipale sur la liste « Garennes, un nouvel élan »,

Considérant que cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet de l'Eure,

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code Électoral et sauf refus expresse de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu,

Considérant que M. Guillaume DOUARD, candidat venant de la liste « Garennes, un nouvel élan » est désigné pour remplacer Mme Anne-Marie BLERVACQUES au Conseil Municipal,

Vu le courrier de M. Guillaume DOUARD qui accepte d'être conseiller municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la démission de Mme Anne-Marie BLERVACQUES.

INSTALLE M. Guillaume DOUARD en qualité de Conseiller Municipal.

INDIQUE que le tableau du Conseil Municipal sera modifié en conséquence.

N° 2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Le procès-verbal de la séance du 17 juin a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance afin d'en prendre connaissance et d'y apporter des observations ou des corrections.

Avez-vous des observations ?

Considérant qu'aucune autre observation n'est formulée, je vous demande d'approuver ledit procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé **à l'unanimité**.

N° 3 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à cette séance afin d'en prendre connaissance et d'y apporter des observations ou des corrections. Cependant, il y a eu une erreur technique au moment de scanner le document et donc celui transmis n'était pas complet.

C'est pourquoi, je vous propose de reporter l'approbation de ce procès-verbal à une séance ultérieure.

Mme Nadine PAUL : On ne peut pas approuver un procès-verbal dont nous n'avons que les pages impaires.

M. le Maire : On est entièrement d'accord, raison pour laquelle je pense que nous pouvons le reporter.

N° 4 – INFORMATION DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION POUR LA PÉRIODE DU 12 JUILLET 2022 AU 30 SEPTEMBRE 2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Un tableau a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la séance.

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des décisions prises par délégation :

N° DÉCISION	DATE	OBJET	MONTANT TTC
D-2022/13	28/07/2022	Attribution du marché à procédure adaptée à l'entreprise GUERIN TP pour les travaux d'assainissement en traverse et le cheminement piéton dans la rue Marie Curie	150 398,76 €
D-2022/14	26/08/2022	Convention de mise à disposition de locaux au SIVU LA CLE DES CHAMPS pour organiser les activités du périscolaire et du centre de loisirs durant l'année scolaire 2022/2023	gratuit
D-2022/15	26/08/2022	Convention pour une durée de 3 ans avec le centre de gestion de l'Eure pour avoir accès au service de missions temporaires pour le remplacement éventuel d'un agent indisponible	rémunération en fonction du grade de l'agent
D-2022/16	06/09/2022	Convention pour une durée de 12 mois avec EDF COLLECTIVITÉS pour la fourniture de gaz naturel pour l'ensemble des bâtiments communaux	prix fixe pour 12 mois de 25,850 € HT/kWh

M. le Maire : Je vous demande d'en prendre acte.

N° 5 - RÉVISION DE LA CONVENTION RELATIVE AU SERVICE COMMUN DE L'APPLICATION DU DROITS DES SOLS (ADS)

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Le projet de convention a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la séance.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté d'Agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE a mis à disposition des communes membres des services communs et notamment l'instruction des autorisations d'urbanisme. Ces dispositions ont été récemment

élargies à toutes les communes depuis l'approbation du PLUi-HD lors du conseil communautaire du 17 décembre 2019.

Chaque commune membre ayant signé ladite convention, bénéficie ainsi d'un service public gratuit assuré par EPN et consistant en l'exécution de l'ensemble des modalités organisationnelles, administratives, techniques, juridiques et financière de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Il a été constaté que depuis le 1^{er} janvier 2017, le nombre de dossiers n'a cessé d'augmenter soit 36 % depuis 2018.

Afin de maintenir, un service public de qualité, EPN a mobilisé des moyens humains afin de palier à l'évolution croissante des dossiers.

Malgré ces dispositions, le service d'autorisation du droit des sols a éprouvé des difficultés à traiter toutes les demandes des communes dans les délais réglementaires.

Pour conserver un service public de proximité tout en conservant un accompagnement technique gratuit, EPN a proposé plusieurs dispositions aux communes membres notamment des formations aux agents des communes qui effectuent la pré instruction des autorisations d'urbanisme.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les agents des communes membres ont été formés pour la dématérialisation des autorisations d'urbanisme sur un logiciel commun entre les communes et le service ADS.

De ce fait, il a été proposé aux communes membres de reprendre l'instruction des déclarations préalables (DP) dites « simples » à savoir :

- Ravalement
- Changement de menuiseries extérieures
- Isolations par l'extérieur
- Clôtures
- Changement de toiture sans modification

Ces dossiers sont souvent soumis à une appréciation esthétique, architecturale ou paysagère locale mais représentent un volume important de dossiers à traiter et qui impacte considérablement le travail du service ADS.

C'est pourquoi, la convention actuelle nécessite d'être revue afin de préciser aux communes la nature des actes qu'elles souhaitent continuer à confier au service commun et si le Maire consent à une signature de délégation au chef du service ADS pour l'envoi des notifications de majorations ou prolongations de délais, ainsi que toutes les demandes d'avis à certaines consultations extérieures.

Je vous propose donc :

- de renouveler la convention d'adhésion service commun et de confier à ce service l'instruction des demandes de déclarations et d'autorisation d'urbanisme suivants : Permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, certaines déclarations préalables et les certificats d'urbanisme opérationnel.
- d'approuver les termes de la nouvelle convention à passer avec la communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE fixant les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de

l'instruction par le service commun « application du droit des sols (ADS) » des demandes d'autorisations et des actes d'urbanisme délivrés par le maire au nom de la commune

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son remplaçant à signer la convention avec la communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE et tout acte s'y rapportant, y compris les éventuels avenants.

M. le Maire : Avez-vous des questions ?

Considérant qu'aucune autre observation n'est formulée, je vous demande d'approuver ladite convention.

Délibération n° 2022-45

Vu l'article 134 de la loi n° 2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Evreux Agglomération du 22 avril 2015,

Vu la délibération du conseil communautaire d'Evreux de Portes de Normandie du 5 avril 2022,

Vu la délibération n° 2017-02 du Conseil Municipal du 27 janvier 2017 approuvant l'adhésion au service commun ADS en date du 1^{er} février 2017,

Vu le nouveau projet de convention de mise à disposition du service commun ADS proposé,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de renouveler la convention d'adhésion au service commun et de confier à ce service l'instruction des demandes de déclarations et d'autorisations d'urbanisme suivants : permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme opérationnel, déclaration préalable, permis de démolir.

APPROUVE les termes de la nouvelle convention à passer avec EPN fixant les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de l'instruction par le service commun Application du Droit des Sols (ADS) des demandes d'autorisations et actes d'urbanisme délivrés par le Maire au nom de la Commune,

CONFIRME que depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune assure l'instruction des déclarations préalables (DP) dites « simples » à savoir :

- Ravalement
- Changement de menuiseries extérieures
- Isolations par l'extérieur
- Clôtures
- Changement de toiture sans modification

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec ENP et tout acte s'y rapportant, y compris les éventuels avenants.

N° 6 - PROPOSITION DE SIGNER UN MANDAT DE VENTE AVEC L'AGENCE IMMOBILIÈRE CENAL 6 RUE PAUL BAUDRY 75008 PARIS POUR LE SITE INDUSTRIEL DU MOULIN

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Le mandat de vente et les conditions suspensives ainsi qu'un plan du site est remis en séance.

Monsieur Rodolphe LUCIO, agent immobilier auprès de l'agence CENAL a présenté un mandat de vente simple sans exclusivité pour vendre le site industriel du moulin à 450 000 € net vendeur.

Cet agent a rencontré les membres du groupe de travail du moulin, jeudi 6 octobre pour se présenter et il a indiqué les modalités de mise en vente de ce site.

C'est pourquoi, je vous propose de :

- M'autoriser à signer le mandat de vente à cet agent immobilier pour vendre les parcelles constituant le site du moulin et qui seront précisément indiquées dans le mandat de vente
- De mentionner dans le mandat de vente les conditions suspensives suivantes :
 - Respecter les réglementations du PLUi-HD et PPRI
 - Aménager des logements dans le moulin
 - Création d'une maison médicale
 - Création d'un centre bourg : 2 à 3 commerces
 - Création d'une halle pour un marché ou pour des animations
 - Conserver les îles
 - La voie intérieure reste dans le domaine privé communal (parcelles cadastrées section E 1790 : 1 m² et 1792 : 379 m² formant un total de 380 m²)

M. le Maire : Avez-vous des questions ?

Mme Nadine PAUL : J'étais dans le groupe de travail et j'ai 2 questions. Nous avons eu 2 réunions, nous étions 5 sur 12 à chaque fois, j'ai une première question. Quand on passe en groupe de travail pour travailler sur le dossier qui est quand même sensible, est-ce qu'il ne faut pas passer ce dossier en commission d'une plénière patrimoniale avant que ça arrive au Conseil ? Je suis assez étonnée, au vu des discussions qu'on a eues dans le groupe de travail, qu'on arrive directement en Conseil sans passer par la plénière qui s'occupe du patrimoine. Le 2^e point est que je conteste la phrase « Création d'un centre bourg : 2 à 3 commerces », on a discuté de plusieurs commerces sans chiffrer 2 ou 3 commerces, sauf erreur ou alors je ne m'en souviens pas.

Mme Sophie LECOINTRE : Je confirme.

Mme Nadine PAUL : Si tu pouvais déjà répondre à ma première question ?

M. le Maire : Premièrement le groupe de travail a été fait pour justement qu'il n'y ait pas de plénière puisque tout le monde a indiqué, en Conseil Municipal, qu'en plénière on ne pouvait pas travailler, raison pour laquelle on a créé le groupe de travail.

Mme Nadine PAUL : Oui mais la décision de passer ?

M. le Maire : Je veux bien changer le terme « 2 à 3 commerces » en « plusieurs commerces » mais c'est tout, on n'a pas défini le nombre exact de ce qu'on voulait.

M. Gilbert GENESTE : Je ne comprends pas car on a demandé de faire un cahier des charges or il n'y en a pas. Quelqu'un qui va acheter en disant « on va faire 2 ou 3 commerces », si demain on dit qu'on peut changer, mettre autre chose, on va mettre 10 commerces. Ça change complètement la donne. Je ne vois pas comment on peut signer un mandat à quelqu'un qui n'a pas de cahier des charges comme on a pu le voir en commission. Le prix qu'il peut proposer est fonction de ce qu'il va pouvoir faire et fonction de ce que l'on veut et là, ce n'est pas le cas. On n'a pas défini ce que l'on voulait, on ne lui a pas fourni un cahier des charges, on ne stipule pas un cahier des charges. Ce n'est pas possible.

M. le Maire : C'est ton avis.

M. Gilbert GENESTE : Si tu veux acheter quelque chose, tu veux savoir ce que tu peux faire avant, il faut que tu aies un cahier des charges avant. Ce n'est pas quand tu auras signé un mandat, l'acheteur achète au prix du mandat, il aura plus t'avoir dit ce que tu voulais entendre, quand il aura signé le mandat au prix du mandat, il fera ce qu'il voudra, que tu le veuilles ou que tu ne le veuilles pas. Il sera propriétaire et il fera ce qu'il voudra. Je pense qu'il faut qu'on fasse, encore une fois ça fait plus d'un an que je le dis, je le redis encore une fois, il faut qu'on fasse un cahier des charges.

M. le Maire : Je pense qu'on met des clauses suspensives, ça résume bien ce que l'on veut.

M. Gilbert GENESTE : Les clauses suspensives qui sont mentionnées là ?

M. le Maire : On n'est pas arrivés à la promesse de vente que je sache.

M. Gilbert GENESTE : Non mais si l'acheteur signe au prix du mandat, il fera ce qu'il voudra. Tu pourras discuter que s'il achète un autre prix mais s'il achète au prix du mandat, tu n'auras pas de discussions. C'est comme ça, c'est la loi. Donc il faut faire un cahier des charges. Je suis désolé, je le maintiens, je le dis depuis le départ et je le maintiens. En plus, je vois qu'on avait dit qu'on voulait garder les îles et tout ça et finalement, dans ce que tu nous as écrit, je vois que non, dans le mandat, les îles sont bien stipulées, c'est écrit noir sur blanc.

M. le Maire : Non, non, dans la note suspensive, il n'y a pas les îles. Il y a une île qui touche mais pas les 2 autres îles.

M. Gilbert GENESTE : Le mandat reprend le numéro de parcelle, je suis désolé, c'est inscrit dedans. En aucun cas, je n'accepterais jamais ça pour Garennes.

M. le Maire : C'est ton avis.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Je pensais que les îles étaient privées ?

M. le Maire : Non, les îles sont à la commune.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : On ne précise pas de quelles îles il s'agit.

M. le Maire : Il y a 3 îles.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Oui, elles sont dans la référence et tout appartient à la commune ?

M. le Maire : Non, il y a 3 îles qui appartiennent à la commune. On en libère une qui touche le moulin et on garde les 2 autres tant qu'on ne peut pas faire quelque chose parce qu'il va y avoir des modifications de vannage, etc. qui sont prévues par le syndicat de rivière.

Mme Nadine PAUL : Avant de discuter sur le mandat, je voudrais savoir si tu as retiré le point suivant. Je t'avais demandé de le retirer, le retires-tu ? Ma réflexion est liée au point suivant.

M. le Maire : Je vais le retirer puisqu'il devait nous transmettre son projet mais ne l'a pas fait donc je retire le prochain point qui est « la proposition d'achat formulé par Monsieur Jean-Luc MESSIA dans le site industriel du moulin ». Je vais vous l'expliquer après.

Mme Nadine PAUL : Je ne vais pas faire ma réflexion puisque tu ne veux pas en parler maintenant néanmoins il faut savoir, pour ceux qui n'étaient pas au groupe de travail mais qui sont quand même intéressés par le moulin et pour les Garennais que ça intéresse, en fait le mandat de cette agence est lié à l'achat de Monsieur MESSIA donc c'est vraiment un projet qu'on n'a pas pu voir puisque Monsieur MESSIA et Monsieur LUCIO, qu'on a vus à 2 reprises, n'ont pas souhaité nous faire part de leur projet, nous montrer quoi que ce soit puisqu'ils les avaient déjà montrés au maire, à la secrétaire générale et à un adjoint.

Ils sont alors partis du principe qu'ils n'avaient pas à nous le montrer dans ces discussions.

De fait comme ce mandat est fait pour l'agence qui va proposer ensuite l'achat à Monsieur MESSIA, je suis très réservée, même si on peut souhaiter que ce moulin se dénoue, on veut tous que ça se dénoue, on veut tous avancer parce que le fait que ça traîne depuis 20 ans, je pense que ça ne satisfait personne, ça coûte de l'argent à la commune donc on est tous volontaires pour que ça se fasse mais pas n'importe comment, ni par n'importe qui, surtout qu'on n'a aucune visibilité sur ce qui va se faire.

Je ne suis pas réfractaire complètement de signer un mandat un jour, en l'occurrence si ce soir on a plus d'éléments – je pensais qu'on allait en avoir mais on n'en a pas plus – je ne peux pas valider ça car ça serait donné un blanc-seing à quelqu'un, l'agence, qui refuse de nous communiquer quoi que ce soit sur ce projet. On pourra mettre des clauses, faire ce qu'on veut, Gilbert a raison, si on atteint le prix, ils pourront bien s'arranger pour faire le prix qu'ils veulent de toute façon et que lui touche la commission au passage, ça ne résoudra pas notre problématique.

Mon intervention n'est pas pour polémiquer mais pour dire à ceux qui n'étaient pas là, parce qu'on était que 5 sur 12 au groupe de travail, voilà ce qui s'est dit et voilà ce qui s'est passé. Maintenant c'est vous qui avez la responsabilité, ce soir en votant, de l'avenir de ce moulin.

M. le Maire : Je vais te répondre : 2 choses. Premièrement nous n'avons pas vu le projet de Monsieur MESSIA. Je voulais qu'il le présente mais il ne l'a pas fait. Deuxièmement, le mandat qu'on donne n'est pas exclusif pour Monsieur MESSIA. Vous avez bien entendu ce Monsieur LUCIO qui nous a dit qu'il n'était pas exclusif pour Monsieur MESSIA. S'il a d'autres clients à nous présenter, éventuellement après, ce n'est pas un mandat pour Monsieur MESSIA. C'est un des premiers clients qui propose quelque chose, il veut garder une certaine confidentialité sur son projet pour de bonnes raisons parce que comme il le dit vulgairement « il ne veut pas se faire bananer », son terme exact qu'il a employé devant tout le monde, et je crois qu'il y a une confidentialité qu'on doit garder pour le moment. Ce n'est pas un blanc-seing, je ne demande pas qu'on aille tout de suite vers la promesse de vente, ce sera après. Je pense que d'ici quelque temps, si on donne ce mandat à cette personne, on va lui demander, quand on passera à des choses plus terre à terre, vous serez convoqué pour qu'il vienne présenter son projet.

Mme Nadine PAUL : Je veux juste dire que quand on l'a vu avant-hier, le projet qu'il avait sous la main mais qu'il n'a pas voulu nous montrer, c'était celui de Monsieur MESSIA point final. Je ne polémique pas plus. Ce qu'il a, et c'est normal puisque c'est celui qu'il a en premier et qui est un projet dont, a priori, il vous a parlé parce que Monsieur MESSIA a dit, à plusieurs reprises, qu'il vous en avait parlé et que Martine LEPETIT était là une première fois, que la 2^e fois avec Monsieur LUCIO, c'était Thierry MARTIN donc je pense que vous avez échangé et pas juste le recevoir sans savoir ce qu'il allait faire d'ailleurs on sait qu'il y a des choses puisque nous avons aperçu des petits croquis.

M. le Maire : Si tu peux lire le croquis que nous a donné Monsieur LUCIO.

Mme Nadine PAUL : Je n'ai pas dit que je l'avais lu, j'ai dit qu'ils ont travaillé dessus.

M. le Maire : Parce qu'on n'y comprend rien. Je considère qu'il ne nous a rien laissé.

Mme Nadine PAUL : Ce que je veux dire c'est qu'on fait partie du groupe de travail, on n'a aucun élément entre les mains et vous, vous l'avez reçu, vous les avez reçus, vous avez forcément échangé, je ne peux pas imaginer que vous les receviez sans échanger donc vous savez ce qu'ils veulent faire.

En l'occurrence, je ne peux pas imaginer que vous ne sachiez pas. En nous présentant un mandat, un point que tu veux retirer sur la promesse de vente de Monsieur MESSIA, je n'imagine pas que vous ne sachiez pas ce qu'il y a dans le dossier. Ça me semble aberrant.

Je ne comprends pas que ce soir, on n'ait pas pu obtenir un peu plus pour peut-être discuter sur le mandat comme on l'avait demandé avant-hier.

M. le Maire : Ce qu'on discute sur le mandat, c'est noir sur blanc, le projet MESSIA est retiré pour la suite, c'est certain, c'est tout.

Avez-vous d'autres questions ?

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Vous avez fait une réunion avant-hier ?

Mme Nadine PAUL : Oui, une réunion du groupe de travail avant-hier.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Je n'ai pas reçu la convocation.

M. Jean-François BOURGOIN : Je voudrais juste réagir sur l'argument de Gilbert, effectivement établir un cahier des charges. Je m'aperçois lorsqu'on présente « aménager des logements » mais on avait dit « aménager des logements hauts de gamme dans le moulin » là, il peut mettre des logements sociaux et il dira « aménager des logements ». Création d'une maison médicale, nous l'avions demandé. Création d'un centre bourg, c'est vrai qu'on avait dit plusieurs commerces et lui avait dit 2 ou 3. Création de la halle, c'est ce que Gilbert avait proposé. Ce que je retiens, le premier acheteur – même s'il est écarté – s'est énervé durant la première réunion et a dit « je mets 450 000 sur la table et je fais ce que je veux ». Ça rejoint un peu ce que Gilbert dit, si le cahier des charges n'est pas précis, si on a en face de nous quelqu'un de costaud, il va dire « je vous mets les 450 000, j'achète votre moulin, vos parcelles et je fais ce que je veux ».

C'est pour ça qu'il faut qu'on soit plus pointus parce que l'histoire d'aménager des logements dans le moulin, ça peut être n'importe quoi.

Je rejoins donc Gilbert sur la nécessité d'un cahier des charges clair et précis et dans une absolue rapidité car il est vrai que ça traîne depuis un an.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : J'ai une question en reprenant le document. Si je me fie à la parcelle, là où sont détaillées les parcelles de la section E, les 1670P et 1789 sont où par rapport au plan que tu nous as donné ? Les 5 dernières n'apparaissent pas sur le plan fourni.

M. Gilbert GENESTE : Il n'y a pas d'erreur à la désignation mais nous n'en sommes pas là. Je pense qu'il faut qu'on fasse un cahier des charges et comme le disait Jean-François, je suis complètement d'accord, c'est ce qu'on demande depuis longtemps. Je pense qu'il faudrait qu'on prenne, ce soir, l'engagement de ne pas signer ce mandat et l'engagement, par ailleurs, de faire une mini commission à 3 ou 4 pour amener un projet. Quand on aura un projet ficelé, que tout le monde sera d'accord sur le projet, on pourra donner à X agences, ce n'est pas un problème.

Faisons tout d'abord ce bon Dieu de cahier des charges que je réclame depuis plus d'un an.

Ce que je propose, c'est de se réunir à 3 ou 4 et de rédiger le cahier des charges.

M. le Maire : Très bien. Avez-vous d'autres questions ?

Mme Nadine PAUL : Dans le groupe de travail, on a appris que le projet, c'est du lotissement. Il parle de 2 ou 3 commerces mais ce sont des surfaces de 150 m² à 210 m² maximum autour du moulin.

M. Guillaume DOUARD : Si on ne signe pas le mandat, ça n'empêche peut-être pas les acquéreurs de travailler sur le dossier pour avancer.

M. le Maire : Dès qu'on travaille sur un dossier, ça coûte de l'argent, il faut le savoir. La première chose est quand même d'avoir un mandat pour que la personne puisse travailler et nous présenter les projets. Pour le moment, on n'a pas de projet, c'est certain sauf que Monsieur MESSIA se proposait de le faire mais pour le moment il garde la confidentialité de ce projet.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : On ne peut pas lui donner un mandat sans avoir l'aboutissement du projet. Professionnellement je ne fais jamais comme ça dans mon travail. Quand j'ai un mandat à donner, je signe un mandat, je demande la teneur du mandat et explication de tout le projet. Tu ne peux pas aller comme ça sans avoir un cahier des charges clair et net. Je le fais tous les jours, là, tu oublies une partie.

Mme Nadine PAUL : Pour répondre à ta question, Monsieur MESSIA a été très clair, il ne nous donnera rien tant qu'il n'aura pas signé. Après, chacun prend ses responsabilités de signer sur un patrimoine tel que le moulin. Il a indiqué qu'il travaillait comme cela.

M. Gilbert GENESTE : Un mandat signé au prix permet à l'acheteur de faire ce qu'il veut. S'il n'est pas au prix, on peut toujours discuter mais s'il est au prix, il fait ce qu'il veut, c'est la loi, c'est comme ça. À nous, en amont, de faire un cahier des charges et de l'annexer.

M. Guillaume DOUARD : Quelles sont les valeurs des conditions suspensives du mandat ?

M. Gilbert GENESTE : Il pourrait de fait y en avoir une avec un cahier des charges qui soit clair et net mais là, ce n'est pas le cas.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Là, tu lui signes une carte blanche.

M. le Maire : Je regrette, non. Premièrement, l'acheteur ne nous a pas donné de projet alors je pense que c'est simplement un mandat de vente, on n'est pas encore arrivés au compromis.

M. Gilbert GENESTE : Jean-Pierre, sois raisonnable, quand tu signes un mandat de vente, il faut bien que tu admettes qu'un acheteur qui achète au prix du mandat, achète au prix du mandat, tu ne peux pas aller contre ça. En ce moment, je suis sur une affaire importante où il y a des travaux, les acheteurs se renseignent, voient tous les services, font venir des architectes, ça traîne depuis un moment, ça va encore prendre un certain temps parce qu'avant de faire une offre d'achat, ils veulent savoir où ils vont et c'est normal. Ils feront une offre d'achat par rapport à ce qu'ils vont faire après.

Ici, on n'est pas dans ce cas-là, il faut que les acheteurs potentiels fassent une offre par rapport à un cahier des charges que l'on va faire. On fait un cahier des charges et ensuite il peut y avoir plusieurs acheteurs qui vont nous faire des variantes mais on n'en est pas là.

M. le Maire : Je propose que vous m'autorisiez à signer ce mandat. Si vous n'avez pas d'autres questions, on va passer au vote.

Mme Nadine PAUL : Peut-on faire un vote à bulletin secret ?

M. le Maire : Bien sûr, pas de problème.

Mme Nadine PAUL : Je regrette qu'on n'ait pas pu faire de plénière avant ce vote.

M. le Maire : La plénière a été supprimée au conseil municipal pour ce genre d'affaires, on ne va pas y revenir.

Mme Nadine PAUL : Là, on vote alors que des personnes ne connaissent même pas le dossier.

M. Arnaud BABY : Il s'agit juste de dire à l'agence qu'elle peut chercher des acheteurs et ensuite l'acheteur va dire qu'il voudrait l'acheter pour faire ça ou ça ?

M. le Maire : Tout à fait avec nos conditions suspensives. Même en donnant un mandat, on sera d'accord si les conditions suspensives sont respectées.

Mme Nadine PAUL : Ce mandat n'est pas bon, il y a des erreurs.

M. Gilbert GENESTE : Il y a des références cadastrales qui ne sont pas bonnes, qui n'existent pas, il y a plein d'erreurs, il y a des îles dedans alors qu'on veut garder les îles mais elles sont dedans.

Mme Nadine PAUL : Il faut savoir ce que les gens vont signer et non pas une page volante, ce que tu signes, c'est le mandat.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Sur le mandat, tu as les îles.

M. Gilbert GENESTE : On va se retrouver avec un lotissement en plein milieu.

M. le Maire : Gilbert, arrête d'arranger, cela ne sert à rien.

M. le Maire : Il nous a donné le mandat jeudi matin, depuis nous avons échangé, nous avons vraiment approfondi parce que sur le cadastre, ce n'était pas évident donc on a regardé les îles, bien sûr je sais qu'il va y avoir un vice de forme si c'est une feuille volante qui va au mandat il y aura un vice de forme et le mandat va pouvoir être cassé.

Je prends sur moi de surseoir ce vote, nous n'allons pas voter ce soir. Je vous convoquerai peut-être lors d'une séance extraordinaire assez rapidement car les personnes veulent avancer et nous aurons un mandat avec le nombre de parcelles adéquat.

On n'a pas vérifié le mandat, il est vrai que le mandat n'est pas conforme à la légalité des choses.

Nous n'allons pas le voter ce soir, nous allons vous convoquer prochainement, peut-être en séance extraordinaire, et nous aurons un mandat avec les bonnes parcelles. C'est dommage que l'on n'ait pas relu, c'est vrai et qu'il n'est pas conforme à la légalité des choses.

M. Jocelyn CHARRON : Il a mis une description totale de toutes les parcelles.

M. le Maire : Ce matin, nous l'avons eu l'agent au sujet des parcelles. J'entends bien ce que vous voulez dire.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Surtout si tu exclus les îles, il faut que cela apparaisse dès le départ sur le mandat.

M. le Maire : Donc, nous n'allons pas approuver ce mandat, je décide de prononcer une décision à surseoir.

M. Gilbert GENESTE : Entre temps, Jean-Pierre, peut-on travailler sur le cahier des charges ?

M. le Maire : Des précisions ont été dites en réunion du groupe de travail au mois de juillet, que veux-tu que l'on ajoute en plus des conditions suspensives, peut-être que pour toi cela n'est pas assez précis.

M. Gilbert GENESTE : Non, cela n'est pas assez précis.

M. le Maire : Alors, on pourra créer un autre groupe de travail.

M. Gilbert GENESTE : Il faudrait le faire assez rapidement.

M. le Maire : Excuse-moi, mais pour réunir tout le monde en même temps, cela n'est pas facile.

M. Gilbert GENESTE : Est-il possible de se réunir pour travailler sur le cahier des charges ?

M. le Maire : Pas de souci, quand tu veux. Vous aurez des nouvelles très prochainement. Donc la proposition de Monsieur MESSIA, je décide de l'ajourner.

N° 7 - PROPOSITION D'ACHAT FORMULÉE PAR MONSIEUR JEAN-LUC MESSIA POUR LE SITE INDUSTRIEL DU MOULIN

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Monsieur Jean-Luc MESSIA s'est présenté auprès des membres du groupe de travail le 30 septembre dernier car il souhaitait faire une offre d'achat pour le site industriel du moulin à 450 000 € net vendeurs.

Considérant que Monsieur Jean-Luc MESSIA n'a pas souhaité présenter un projet avant que l'offre d'achat lui soit consentie et que sa proposition d'achat n'était pas aboutie, je vous propose donc de retirer ce projet de délibération de l'ordre du jour.

N° 8 – PROPOSITION D'AUGMENTER LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE L'AGENT DU PATRIMOINE AFFECTÉ À LA GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Après plusieurs échanges avec les bénévoles de la médiathèque et l'agent du patrimoine qui est responsable de cette structure, il en ressort que l'agent ne dispose pas d'assez de temps pour effectuer toutes les tâches qui lui incombent.

L'agent a effectué une demande d'augmentation de durée hebdomadaire pour lui permettrait d'organisation des animations thématiques et de garantir plus de permanence pour l'accueil du public. Actuellement l'agent travaille 10 heures par semaine.

Pour permettre une nouvelle organisation de son travail, l'agent a demandé une augmentation de sa durée hebdomadaire à 28h.

Ce dossier a été soumis aux membres de la commission du personnel le 30 mai 2022 qui ont émis un avis favorable à cette augmentation de durée hebdomadaire.

De ce fait, la proposition d'augmentation de durée hebdomadaire a été validée par le comité technique intercommunal du centre de gestion de l'Eure le 30 août dernier.

C'est pourquoi, il convient de demander aux membres du conseil municipal de :

- + De supprimer le poste d'agent du patrimoine avec une durée hebdomadaire de 10h,
- + De créer un poste d'agent du patrimoine avec une durée hebdomadaire de 28h,
- + De mettre à jour le tableau des emplois communaux.

Pour information, le planning de travail sera revu avec l'agent et la secrétaire générale et sera ensuite soumis pour validation auprès du Maire et de Madame Martine LEPETIT, élue référente.

Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS : Pourquoi cela passe-t-il à plus du double ?

M. le Maire : Parce qu'il y a beaucoup de bénévoles qui vieillissent. Elle a préparé un nouveau planning d'ouverture avec des animations, elle veut faire revivre la bibliothèque.

M. Guillaume DOUARD : Cela aura pour incidence de modifier les ouvertures de la bibliothèque ?

M. le Maire : Bien sûr

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Il y aura plus d'ouvertures ?

M. le Maire : Plus d'ouvertures, en effet.

Délibération n° 2022-46

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint du patrimoine permanent à temps non complet en raison d'une nouvelle organisation de la médiathèque,

Vu l'avis favorable formulé par les membres de la commission du personnel qui s'est réunie le 30 mai 2022,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du comité technique intercommunal du 30 août donnant un avis favorable à l'augmentation de la durée hebdomadaire d'un adjoint du patrimoine,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUPPRIME l'emploi d'adjoint du patrimoine, permanent à temps non complet, de 10h hebdomadaires, à compter du 1^{er} novembre 2022.

DÉCIDE la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} novembre 2022.

S'ENGAGE à inscrire chaque année, les crédits budgétaires correspondants.

N° 9 – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Une note de présentation a été transmise à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la séance.

Une loi du 25 novembre 2021, a consolidé notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels.

Durant cet été caniculaire ou les incendies ont été très nombreux en France, un décret est paru au Journal Officiel concernant la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Le décret du 29 juillet 2022 pris en application de la loi du 25 novembre 2021 fixe les modalités de création et d'exercice de cette fonction.

Seuls peuvent être nommés correspondant, les adjoints et les conseillers municipaux.

Le Maire doit proposer le nom d'un adjoint au Conseil Municipal dans un délai de trois mois à compter de la date du décret pour nommer ce correspondant.

Le correspondant est placé sous l'autorité du maire et est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Ses missions sont :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, des conventions et des documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours,
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune,
- informer périodiquement le Conseil Municipal des actions qui sont menées dans ce domaine de compétence.

Je vous propose que Monsieur Thierry MARTIN soit désigné correspondant défense incendie auprès du SDIS.

M. Franck FERREIRA : J'aurais aimé me présenter à ce poste.

M. le Maire : On peut voter.

M. Guillaume DOUARD : Il y a la commission sécurité mais ce n'est pas du tout la même fonction, M. BOURGOIN en est le vice-président, ne serait-il pas logique que ce soit la même personne ?

M. le Maire : Ça n'a rien à voir. Thierry MARTIN est également représentant de la commune au niveau du service de l'eau potable et nos bouches incendie sont liées à l'alimentation en eau potable.

M. Franck FERREIRA : Je souhaite préciser que j'ai également été dans le milieu de l'incendie, c'est mon emploi actuel. J'ai de bonnes compétences pour ce poste-là.

M. le Maire : Nous allons passer au vote.

VOTE À BULLETIN SECRET

Bulletins trouvés dans l'urne : 19

Franck FERREIRA : 7

Thierry MARTIN : 12

M. le Maire : Monsieur Thierry MARTIN est désigné comme correspondant défense incendie auprès du SDIS.

M. Thierry MARTIN : Je vous remercie de votre confiance.

Délibération n° 2022-47

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeur-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, prévoit en son article 13, que « dans chaque conseil municipal où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure, est désigné un correspondant incendie et secours »,

Considérant que les modalités de cette désignation sont précisées dans le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 : à savoir, le correspondant incendie et de secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux dans les 6 mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal,

Considérant que cet élu sera l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies,

Considérant que le décret susmentionné précise que cet élu peut notamment « sous l'autorité du maire » concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie,

Considérant que la désignation du correspondant incendie et de secours devra permettre de mettre en place plus facilement les plans communaux de sauvegarde (PCS),

Considérant que cette désignation doit intervenir dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret du 19 juillet 2022, c'est-à-dire avant le 1^{er} novembre 2022,

Considérant que Monsieur le Maire présente Monsieur Thierry MARTIN, 3^{ème} adjoint,

Considérant que Monsieur Franck FERREIRA souhaite se présenter,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire organise un vote à bulletin secret :

Bulletins trouvés dans l'urne : 19

➤ Franck FERREIRA : 7 voix

➤ Thierry MARTIN : 12 voix

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉSIGNE Monsieur Thierry MARTIN, 3^{ème} adjoint, correspondant incendie et secours de la commune.

N° 10 – PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ANNÉE 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SIAEVE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Le RPQS a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux préalablement à la séance.

Je vous informe que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) son article L.2224-5 impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Cette compétence est transférée au SIAEVE dont le comité syndical réuni en séance le 6 juillet 2022 a adopté ce rapport pour l'année 2021.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers de ce service.

Je vous demande si vous avez des observations à formuler.

Mme Nadine PAUL : J'en profite parce qu'on parle du SIAEVE et de l'eau, j'ai une question à poser. Combien y a-t-il de contrôles à l'année, à Garennes, de la qualité de l'eau ?

M. le Maire : Concernant la qualité de l'eau, premièrement cela part d'un forage qui est contrôlé avec une simple analyse (température, pH, ions chlore, nitrates) une fois par mois. Ensuite une analyse complète (200 à 300 paramètres sont contrôlés, une centaine sur les pesticides) est réalisée sur un point bien précis dans la commune sur un bras qui ne fonctionne pas beaucoup comme par exemple un robinet d'eau de service technique qui ne sert que pour se laver les mains. Cette analyse est disponible en mairie.

Mme Nadine PAUL : Donc tous les mois il est possible de consulter les résultats ?

M. le Maire : Si une analyse a été faite dans le mois, oui.

Mme Nadine PAUL : Dans l'année combien y a-t-il de contrôles au total ? Combien de fois est-il possible de consulter les résultats et où ?

M. le Maire : Les analyses sont faites par l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui déclenche comme elle veut, pour ensuite nous donner les résultats que le SIAEVE envoie vers chaque commune impactée par cette analyse. Ces résultats sont également à la disposition du public.

Mme Nadine PAUL : On ne sait donc pas combien de fois dans l'année, ni s'il est possible de demander plus de contrôles ou de communication des résultats ?

M. le Maire : Non, c'est à la disposition du public et ce n'est pas nous qui le demandons, c'est l'ARS qui supervise.

Mme Nadine PAUL : J'ai bien compris mais est-ce que la commune a le droit de demander ? Parce que là, on ne sait pas combien de fois par an, ni si on a le droit de demander plus. S'ils ne lancent pas le truc, on ne peut pas savoir ?

M. le Maire : Comme je te dis, c'est l'ARS qui l'orchestre en fonction des échos qu'ils ont quant à un éventuel risque de nitrates ou autres.

Mme Nadine PAUL : Les communes ne peuvent donc pas demander une analyse supplémentaire dans l'année ?

M. le Maire : Non. Sachez que les analyses d'eau coûtent très cher. Je pense que là où il y a eu des problèmes d'alimentation et autres, croyez-moi, c'est surveillé. Nous, on n'est pas en « pénurie », bien sûr il faut toujours faire attention.

Mme Nadine PAUL : Je parle de qualité pas de pénurie.

M. le Maire : Oui mais quand il y a pénurie, la qualité peut subir. Quand il n'y a pas de pénurie, bien sûr persistent les risques mais pour le moment vous allez voir, dans le rapport annuel, il y a 0 dépassement dans les normes et dans tous les paramètres sur tous les points du syndicat et pas spécialement Garennes.

M. Guillaume DOUARD : Il y a plusieurs forages, l'eau est-elle mélangée ? Comment cela se passe-t-il ?

M. le Maire : Le forage qui se trouve au réservoir des Fontaines, sur la route d'Ézy, alimente le grand château d'eau de la Malmaison et aussi la plaine qui est au-dessus d'Ivry donc il alimente bien sûr tout Ivry, Garennes-sur-Eure, Tourne-Boisset et la Couture. Il y a aussi une interconnexion entre le forage de Roseu, qui est sur Croth mais qui alimente les réservoirs d'Ézy, une interconnexion entre ces réservoirs et la Malmaison qui peut produire une alimentation dans les 2 sens en cas de problème.

M. Guillaume DOUARD : Au quotidien, chaque réseau est distinct ?

M. le Maire : Oui mais il y a du mélange d'eau automatiquement parce qu'il faut savoir que toute canalisation qui ne marche pas provoque un risque sanitaire donc il y a un volume sanitaire qui passe tous les jours entre Ézy et la Malmaison, c'est obligatoire.

M. Jean-François BOURGOIN : Je voudrais revenir sur le prix de l'eau parce que j'ai constaté qu'il y a quand même encore de sacrées disparités. Dans le prix de l'eau, il y a l'eau mais aussi l'assainissement qui souvent coûte plus cher que l'eau.

M. le Maire : Bien sûr, notre eau potable coûte 2 € le mètre cube dont les communes que l'on dessert comme L'habit, Mouettes, il n'y a pas d'assainissement mais dès qu'on se trouve dans un assainissement, on passe de 2 € à 4 ou 5 €. Sur les communes de l'EPN, c'est lui qui gère l'assainissement sur Ivry la bataille, c'est un autre fermier puisque c'est l'agglomération de Dreux, c'est encore un autre fermier ce qui peut expliquer les différences.

M. Jean-François BOURGOIN : Oui mais ça part de 2,49 par exemple pour Évreux à 3,67 pour Conches, uniquement l'assainissement. Il y a quand même de sacrées disparités. Par contre à Gisors, l'eau pure est à 1,39 pour un assainissement à 1,54. Saint-André de l'Eure, 3,12 et pourtant les réserves ne sont pas si éloignées.

M. le Maire : Pour l'eau potable, il y a une différence. Quand on regarde les rendements, nous, on frôle les 80 % et sur Évreux Nord, ils ne sont qu'à 64 et à 42 au sud, c'est-à-dire le plateau de Saint-André. Ils payent l'eau beaucoup moins chère mais ils vont avoir des travaux de renouvellement et ne savent d'ailleurs pas comment les faire. Ils vont avoir besoin d'argent et ne vont pas rester à ce niveau-là. Il en va de même pour Gisors, ils ne vont pas tarder à augmenter les tarifs.

M. Jean-François BOURGOIN : Non mais ça peut interpeller celui qui ne comprend pas trop.

M. le Maire : Bien sûr.

M. Guillaume DOUARD : L'assainissement n'a rien à voir avec la distribution d'eau potable. C'est facturé au mètre cube est-ce que c'est la base de calcul mais ce sont 2 choses différentes

M. le Maire : Tout à fait.

M. Jean-François BOURGOIN : Néanmoins tu le retrouves sur ta facture.

M. Guillaume DOUARD : Oui, c'est la base de calcul.

M. le Maire : Raison pour laquelle on doit rendre publics ces comptes-là avec le prix moyen au mètre cube sur une facture de 120 m³.

Délibération n° 2022-48

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d’Alimentation en Eau Potable

Compte tenu que ce rapport doit être présenté à l’assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l’exercice concerné et faire l’objet d’une délibération,

Ce rapport est public et permet d’informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public d’Alimentation en Eau Potable de l’année 2021 établi par le SIAEVE.

N° 11 - PROPOSITION D’ALLOUER UNE SUBVENTION AU SAMU27

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Il convient de rectifier l’objet par Proposition de participer au magazine du SAMU27

Une note de présentation a été transmise à l’ensemble des conseillers municipaux préalablement à la séance.

Le SAMU, reconnu de tous, a su se démarquer par son organisation et son efficacité, en traitant des milliers d’appels et d’intervention 24h/24.

Ses compétences lui ont permis d’acquérir cette image sécurisante qui le distingue des services de secours.

Le SAMU a décidé de réaliser un magazine qui sera une revue d’informations . Ce magazine sera consacré à l’ensemble de ses missions afin de mettre à l’honneur ses actions, son fonctionnement, ses services et son personnel.

Une large diffusion sera établie auprès de toutes les instances et les pouvoirs locaux.

De ce fait, le SAMU sollicite une participation, par le biais d’une présence publicitaire de la commune qui sera un soutien précieux pour la mise en œuvre de cette édition.

Cette participation se traduit par un encart publicitaire qui indiquera le soutien de la commune pour le SAMU. L’encart et le graphisme sera réalisé par un infographiste.

Tarifs HT

Page préférentielle :	4 500 €
1 page :	3 330 €
½ page :	2 000 €
¼ page :	1 300 €

M. le Maire : Je pense qu'il est difficile de ne pas y participer.

M. Arnaud BABY : Que mettrions-nous sur la page ?

M. le Maire : Il serait indiqué que la commune de Garennes soutient le SAMU mais on n'a pas d'exemple de ce qu'ils vont mettre.

Mme Sophie LECOINTRE : C'est très cher.

M. le Maire : Ce n'est pas donné, j'attends vos propositions mais je pense qu'on peut faire un effort pour que la commune de Garennes ne passe pas à travers cette publication. Il nous reste de l'argent sur les subventions, nous avons voté pas loin de 27 000 et nous ne sommes même pas à 20 000 €.

Mme Sophie LECOINTRE : L'infographiste se rince bien.

M. le Maire : Ce n'est pas nous qui négocions les prix.

M. Guillaume DOUARD : Quel est le mode de fonctionnement financier de ce SAMU ?

M. le Maire : C'est un service contingenté et pour nous, c'est Évreux mais dans chaque département c'est une organisation spéciale. Bien sûr ils sont en liaison avec le centre hospitalier.

M. Guillaume DOUARD : Mais au niveau financier, comment ça fonctionne ?

M. le Maire : Ça marche avec le département. Je propose une ½ page.

M. Jean-François BOURGOIN : Oui, le principal est d'y être présent.

M. Jocelyn CHARRON : Il n'y a pas vraiment d'intérêt publicitaire pour la commune, on ne vend rien. Nous pourrions faire une subvention.

M. le Maire : Ils ne veulent pas de subvention, ils veulent que ce soit un encart publicitaire. Je procède à un vote à main levée.

Délibération n° 2022-49

Considérant que le SAMU a décidé de réaliser un magazine qui sera une revue d'information consacré à l'ensemble de ses missions afin de mettre à l'honneur ses actions, son fonctionnement, ses services et son personnel,

Considérant que de ce fait, le SAMU sollicite une participation, par le biais d'une présence publicitaire de la commune qui sera un soutien précieux pour la mise en œuvre de cette édition.

Considérant que cette participation se traduira par un encart publicitaire qui indiquera le soutien de la commune pour le SAMU,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par un vote à main levée :

➤ **Pour le versement de 1300 € (1/4 page) : 12 voix POUR** (M. Arnaud BABY, Mme Catherine BARBEY-LECOMTE M. Jocelyn CHARRON, Mme Coralie COLLIN-EMERY, M. Guillaume DOUARD, Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, M. Franck FERREIRA, Mme Sophie LECOINTRE, M. Thierry MARTIN, Mme Martine LEPETIT, Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS, Mme Estelle THURET-LEFLOCH).

➤ **Pour un versement de 2 200 € (1/2 page) : 5 voix POUR** (, M. Jean-François BOURGOIN, M. Daniel DOUARD, M. Jean-Pierre GATINE, M. Gilbert LETENNEUR, Kendy SAUTRON).

➤ **2 Abstentions** (M. Gilbert GENESTE, Mme Nadine PAUL).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE de commander une surface publicitaire de 1 300 € correspondant à ¼ de page.

PRÉCISE que la rédaction de cette surface publicitaire sera prise en charge par les services du SAMU.

N° 12 - PROJET DE RÉHABILITATION DE LA MAIRIE

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Lors de la séance du 29 septembre dernier de la commission des travaux, il a été présenté une étude de faisabilité pour la réhabilitation de la mairie.

Cette étude a permis de définir les besoins et les futurs aménagements.

Il a été tenu compte de toutes les prescriptions réglementaires dans ce projet.

Cette étude n'est pas communicable pour l'instant afin de respecter le droit de protection des prestations intellectuelles.

Afin de lancer les procédures pour avancer sur ce projet, il convient que les membres du Conseil Municipal se prononcent sur :

- sur le principe de réaliser ce projet de réhabilitation de la mairie,
- de s'engager à inscrire les dépenses au budget de chaque année jusqu'à la fin des travaux,
- d'autoriser le Maire à lancer toutes les études nécessaires sur la faisabilité de ce projet,
- d'autoriser le Maire à lancer le marché de procédure adaptée pour le choix de l'architecte,
- d'autoriser le Maire à lancer les marchés de procédures adaptées pour le choix des entreprises,
- d'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions possibles qui permettront de financer partiellement ce projet.

Dès que le choix de l'architecte sera fait, un avant-projet de réhabilitation pourra être communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux pour validation.

M. le Maire : y-a-t-il des questions, je pense que cette réhabilitation est nécessaire.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : C'est surtout une obligation.

M. le Maire : C'est une obligation de plus concernant les conditions de travail des agents, je crois qu'ils en ont largement besoin aussi.

Mme Nadine PAUL : On demande que ce soit examiné justement pour les conditions des agents.

M. le Maire : C'est très bien.

Délibération n° 2022-50

Considérant qu'un projet de réhabilitation de la mairie doit être prévu pour aménager des espaces de travail et améliorer les conditions d'accueil des administrés,

Considérant que le bâtiment de la Mairie doit être accessible aux personnes à mobilité réduite,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité de cette réhabilitation,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE le principe de réaliser ce projet de réhabilitation de la mairie.

AUTORISE le Maire à lancer toutes les études nécessaires sur la faisabilité de ce projet.

AUTORISE le Maire à lancer le marché de procédure adaptée pour le choix de l'architecte.

AUTORISE le Maire à lancer les marchés de procédures adaptées pour le choix des entreprises.

AUTORISE le Maire à solliciter toutes les subventions possibles qui permettront de financer partiellement ce projet.

S'ENGAGE à inscrire les dépenses au budget de chaque année jusqu'à la fin des travaux.

N° 13 – REMISE EN ÉTAT DU TERRAIN DE FOOTBALL

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Lors de la séance de la commission travaux qui s'est tenue le 29 septembre dernier, il a été évoqué la remise en état du terrain de football. J'ai exposé l'historique de la situation.

Au cours de cette réunion, Monsieur Thierry MARTIN a indiqué qu'il avait sollicité plusieurs devis pour la remise en état ainsi que pour les travaux de forage.

Dans un premier temps et ce qui est le plus urgent, ce sont les travaux de forage.

Dans un deuxième temps, la remise en état pourra être envisagée puisqu'il sera possible d'arroser le terrain.

Il est prévu que les devis attendus seront présentés en commission travaux lors d'une prochaine séance.

Afin de continuer à avancer sur ce dossier, les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur :

- le principe de réaliser ce projet de remise en état du terrain de football
- de s'engager à inscrire les dépenses au budget de chaque année jusqu'à la fin des travaux,
- d'autoriser le Maire à lancer toutes les études nécessaires,
- d'autoriser le Maire à lancer les marchés de procédures adaptées pour le choix des entreprises,
- d'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions possibles qui permettront de financer partiellement ce projet.

M. le Maire : Il a également été évoqué qu'on pouvait éventuellement intégrer un arrosage automatique sur cette pelouse.

Mme Nadine PAUL : Peux-tu relire le début de ton intervention ?

M. le Maire : Lors de la séance de la commission travaux qui s'est tenue le 29 septembre dernier, il a été évoqué la remise en état du terrain de football. J'ai exposé l'historique de la situation.

Au cours de cette réunion, Monsieur Thierry MARTIN a indiqué qu'il avait sollicité plusieurs devis pour la remise en état ainsi que pour les travaux de forage.

Mme Nadine PAUL : Stop, je n'étais pas la seule à être à cette commission. Je ne veux absolument pas polémiquer sur le terrain de football, je me suis suffisamment investie à la demande de plusieurs personnes pour que ça soit remis en état et comme, personne ne me répondait, j'ai été obligée de faire ce que j'ai fait et je l'assume. En revanche je n'ai pas entendu, à la commission (même si on n'a pas le droit de dire ce qui se passe en commission), Thierry MARTIN dire qu'il avait sollicité des devis.

M. Thierry MARTIN : Je t'ai même donné le nom des entreprises.

Mme Nadine PAUL : Mais tu n'as pas dit parce que j'ai même demandé à Jean-Pierre comment ces devis étaient arrivés sur la table. Jean-Pierre, un peu d'honnêteté s'il te plaît.

M. Thierry MARTIN : Les devis étaient sur la table.

Mme Nadine PAUL : Les 3 devis qui étaient sur la table, j'ai demandé comment ils étaient arrivés sur la table.

M. Thierry MARTIN : C'est moi qui les ai demandés.

Mme Nadine PAUL : Non, tu ne l'as pas dit en commission Thierry, on peut la réécouter, elle a dû être enregistrée, Paola ?

Mme la SG : Non, pas les commissions.

Mme Nadine PAUL : Comment se fait-il qu'elle ne soit pas enregistrée ?

Mme la SG : Je n'enregistre jamais les commissions.

Mme Nadine PAUL : Si, certaines commissions sont enregistrées. Je suis ferme que tu n'as jamais dit et alors là, Jean-Pierre, excuse-moi.

M. Thierry MARTIN : Je vous ai présenté les devis.

M. le Maire : Qui a parlé de devis ? C'est quand même Thierry MARTIN.

Mme Nadine PAUL : J'ai demandé à Jean-Pierre par quel mystère étaient arrivés ces 3 entreprises sur la table puisqu'il n'y avait pas d'appel d'offres.

M. le Maire : Mais il n'y a pas de mystère, qu'est-ce que c'est que cet argument présenté ? Qu'est-ce que tu veux ?

Mme Nadine PAUL : Je n'irai pas plus loin parce que moi, ma préoccupation, c'est que le terrain de football soit fait et refait comme il faut. Thierry, je suis désolée, tu n'as jamais dit... qui est à la commission ?

M. Thierry MARTIN : Je vous ai donné le double des devis qui sont là.

Mme Nadine PAUL : Je n'ai pas dit que tu ne les avais pas donnés, j'ai demandé comment ils sont arrivés chez toi.

M. Thierry MARTIN : Monsieur PARKER, c'est par le président du foot.

Mme Nadine PAUL : Ce n'est pas toi qui les as demandés ?

M. Thierry MARTIN : Attends, c'est une proposition. Après tu as demandé à ce que je demande à des artisans de Garennes donc j'ai appelé Claude LAMIER et j'en ai un autre, JARDI' EURE et encore un autre, ECOVERT par Yannick JOLY.

Mme Nadine PAUL : Comme c'est un compte rendu de commission, ce n'est pas ce qui a été dit en commission.

M. Franck FERREIRA : Ce n'est pas ce qui a été dit en commission, je confirme les dires. Quand la question a été posée, la réponse a été « les courriers sont arrivés ».

M. Thierry MARTIN : Oui ils sont arrivés.

M. Franck FERREIRA : Jamais ne nous a été dit « on a fait une demande ».

M. le Maire : Ces courriers ne sont pas arrivés par hasard.

M. Franck FERREIRA : Ça n'a pas été précisé.

M. le Maire : Vous jouez sur les mots. De toute façon, je souhaite qu'on aille au plus vite pour faire un nouveau terrain de football, c'est tout.

M. Thierry MARTIN : Et donc pour le forage, j'ai demandé à l'entreprise LECOCQ parce que je ne connaissais pas de spécialiste, j'ai donc été sur Internet et j'ai demandé à la Solution TP qui est de Guainville. Je ne connais pas les gars, j'ai été sur Internet, j'ai demandé aux gens.

Mme Nadine PAUL : Thierry, je n'ai aucun souci avec ça, simplement quand on fait le compte rendu d'une commission, j'aime bien qu'on dise la façon dont s'est présenté. Je redis, et c'est bien dommage que ce ne soit pas enregistré mais j'ai des notes, que quand j'ai posé la question, tu n'as jamais dit que c'est toi qui avais sollicité parce que moi-même, j'ai posé la question, il n'y a pas plus tard que 24 heures, à Jean-Pierre et ce n'est pas cette réponse que j'ai eue. Ce n'est pas grave, je ne veux pas polémiquer, je veux que le terrain se fasse mais pas n'importe comment.

M. Thierry MARTIN : C'est pour ça qu'on va au plus vite.

Mme Nadine PAUL : Je veux qu'on puisse comparer les devis.

M. Thierry MARTIN : Oui, ce n'est pas moi qui vais choisir les entrepreneurs. Ça sera présenté en commission, au Conseil.

Mme Nadine PAUL : On sait tous comment s'est passée cette dernière commission, elle ne s'est pas bien passée du tout donc c'est normal qu'on pose des questions parce que j'estime que ce n'est pas le fruit de nos propos qui est reproduit ce soir en conseil. Je suis d'accord d'avoir plusieurs devis de plusieurs entreprises mais je pose des questions parce que quand j'ai posé la question de savoir comment ils étaient arrivés sur la table, ce n'est pas ce qui m'a été répondu.

M. le Maire : Qu'est-ce qu'on t'a répondu ?

Mme Nadine PAUL : Tu veux vraiment que je dise ce que tu m'as dit ?

M. le Maire : Oui, vas-y.

Mme Nadine PAUL : Tu m'as dit « un devis est arrivé par le président du club de foot, les autres, je ne sais pas trop ».

M. le Maire : J'ai quand même dit que c'était Thierry MARTIN qui avait demandé des devis à d'autres entreprises. C'est le rituel.

Mme Nadine PAUL : Mais ce n'est pas grave. On ne va pas chipoter là-dessus.

M. le Maire : Vous ne chipotez pas mais on continue à discuter pour des choses qui sont vraiment bénignes par rapport à ça.

Mme Nadine PAUL : Un devis, ce n'est pas banal.

M. le Maire : Bien sûr, pour la suite en effet.

Mme Nadine PAUL : Comme on n'est pas d'accord sur le contenu des devis, j'estimais que la question était logique parce que moi je voudrais qu'on ait une autre commission pour remettre les devis détaillés sur la table avec ce que ça comporte et notamment par exemple sur la qualité de la terre parce qu'il est hors de question qu'on fasse des travaux qui vont nous coûter très cher pour, dans 6 mois ou un an, revenir au même problème. J'estime que les devis doivent être comparés.

M. le Maire : C'est la procédure normale, je ne vois pas ce que tu es en train de dire, d'ergoter, soi-disant...

Mme Nadine PAUL : Chacun jugera.

M. le Maire : Je dis et je persiste que c'est vraiment ergoter sur des mots pour ne pas avancer. Ça sera une procédure normale pour choisir ce qu'on doit faire techniquement et ce qu'on doit faire après, en choisissant une entreprise et les subventions. On ne pourra pas faire autrement, on ne fait pas des dépenses sans discuter en commission.

Mme Nadine PAUL : Dans cette future commission, on pourra parler des vrais devis.

M. le Maire : Ce seront des vrais devis, oui.

M. Gilbert GENESTE : Je ne comprends pas pourquoi il manque de l'eau ? Qui a contrôlé les niveaux ? Parce que pour ma part, j'ai une pompe de surface, elle n'a jamais manqué d'eau, j'ai arrosé tous les jours, tout l'été, tout le temps, beaucoup et je n'ai pas manqué d'eau.

M. le Maire : Tant mieux pour toi parce que notre système n'était pas adapté.

M. Gilbert GENESTE : On est dans la même nappe alors je ne comprends pas. J'aimerais savoir qui a contrôlé le niveau d'eau.

M. Thierry MARTIN : C'est nous, avec Yannick, qui avons contrôlé. Il y a de l'eau à 4 ou 5 bars de pression mais quand il faut 7 kilos pour que l'enrouleur s'enroule, là ça chutait.

M. Gilbert GENESTE : Alors ce n'est pas un problème de pression mais de débit.

M. le Maire : Parce qu'avec la pompe qui n'était pas immergée.

M. Thierry MARTIN : C'est un problème de pression parce que le débit n'est pas assez important.

M. Gilbert GENESTE : Donc il ne manque pas d'eau.

M. Thierry MARTIN : Si, il manquait de l'eau sinon on aurait arrosé.

M. Gilbert GENESTE : Je croyais que c'était parce que l'arroseur était en panne ?

M. le Maire : Tu n'as pas tout suivi.

M. Gilbert GENESTE : Et après quand il a été réparé, il n'y avait plus assez d'eau ?

M. Thierry MARTIN : Il n'y avait plus d'eau. Tu peux demander aux services techniques.

M. Gilbert GENESTE : On est pourtant sur la même nappe.

M. le Maire : Notre matériel n'était pas adapté pour une nappe aussi basse. Si on avait pu se passer de refaire le terrain, on s'en serait passé.

M. Thierry MARTIN : Il faudrait que le forage descende à 10 m pour arriver à sortir 6 à 10 m³/heure.

M. Gilbert GENESTE : C'est donc bien un problème de débit et pas de pression.

M. Thierry MARTIN : Oui Gilbert, tu sais très bien que pour l'enrouleur, il faut de la pression.

M. Jocelyn CHARRON : Quand le niveau d'eau descend, l'aspiration de la pompe est plus difficile même s'il y a de l'eau. L'aspiration d'une pompe est limitée en hauteur.

M. Gilbert GENESTE : La limite physique est de 7 m, une pompe de surface aspire à 7 m au-delà, il faut une pompe immergée.

M. le Maire : Ça dépend du diamètre parce que quand tu n'alimentes pas le tube, qu'il n'y a plus d'eau en bas des 6m. Je regrette, j'ai assisté aux essais, le cône d'aspiration est tombé à zéro, on ne pouvait plus aspirer parce qu'à moins de 6 m, il n'y avait plus d'eau pour alimenter ce cône.

M. Franck FERREIRA : Je voudrais savoir pourquoi Monsieur BABY – qui est vice-président de la commission des sports, qui a été invité par toi-même, Jean-Pierre – ne s'est pas présenté ? Je pense que c'est un sujet pour lequel il aurait pu intervenir.

M. le Maire : On peut répondre, on s'est aperçu aujourd'hui qu'il y avait une mauvaise adresse mail, il n'a pas reçu la convocation donc n'a pas pu se présenter.

M. Franck FERREIRA : Cela fonctionne que par mail, il n'y a pas de rappel par téléphone.

Mme la SG : Non.

M. Arnaud BABY : Je n'ai pas reçu la convocation.

Mme Nadine PAUL : C'est grave si nous rencontrons des problèmes de mail sur les convocations. Il aurait peut-être lieu de vérifier les adresses mail.

M. le Maire : Nous avons rectifié, il a bien reçu la convocation d'aujourd'hui. Pour revenir à notre terrain de football, êtes-vous d'accord sur :

- le principe de réaliser ce projet de remise en état du terrain de football,
- de s'engager à inscrire les dépenses au budget de chaque année jusqu'à la fin des travaux,
d'autoriser le Maire à lancer toutes les études nécessaires,
- d'autoriser le Maire à lancer les marchés de procédures adaptées pour le choix des entreprises,
- d'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions possibles qui permettront de financer partiellement ce projet.

Départ à 21h34 de Mme Estelle THURET-LEFLOCH

Mme Nadine PAUL : Estelle est partie ?

M. le Maire : « *Je soussignée LEFLOCH-THURET Estelle donne le plein pouvoir à Madame Nadine GUÉTTÉ-PAUL pour le vote de ce soir en 2^e partie de cette réunion* ».

Mme Nadine PAUL : On va voter sur le fait que nous sommes d'accord que quelque chose se passe derrière, si on vote pour toi, ça veut dire qu'il va se passer quoi juste après ? On se réunit en commission ? On se voit tous ? Je voudrais que ce soit bien clair avant de voter.

M. le Maire : Si vous me donnez l'autorisation de toutes les démarches, on continue les demandes de devis premièrement dans le forage pour l'alimentation, de devis pour l'arrosage automatique. Ensuite la réfection du terrain avec l'adjonction de terre puisqu'il y a des analyses de terre qui sont parties et enfin on finalise. Il nous faut 2 à 3 devis par corps de métiers. Ces devis seront soumis à la commission Travaux et quand vous aurez choisi les entreprises et qu'on aura l'accord des subventions avec peut-être des dérogations pour commencer les travaux au plus vite, parce qu'un terrain de foot ne peut pas se faire toute l'année. Ce sont des choses tout à fait légales. Sur une dépense qui va frôler 75 000 €, 80 000 € hors-taxes, je ne vais pas choisir tout seul.

Mme Nadine PAUL : Je n'ai pas dit ça.

M. le Maire : On dirait qu'il y a une suspicion de dire que ça se passe en dehors, je ne comprends pas.

Mme Nadine PAUL : Est-ce qu'on a le droit de poser des questions ? Est-ce que les gens, qui votent ce soir, savent tout ce qui va se passer après ? Je pose la question parce que moi-même, je ne sais pas, est-ce qu'on va se réunir en commission juste derrière très rapidement parce qu'on veut tous que ça se fasse très rapidement, qu'on a perdu beaucoup de temps sur ce dossier donc on est d'accord, je n'ai aucun souci, je n'ai pas de problématiques mais je peux juste qu'on rappelle la procédure. Est-ce qu'on peut se réunir très rapidement derrière pour effectivement étudier les devis et que ça commence ?

M. le Maire : On est d'accord.

Délibération n° 2022-51

Compte tenu des conditions climatiques de cet été caniculaire, le terrain de football a été très abîmé

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à sa remise en état,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

*Après en avoir délibéré par **18 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Gilbert GENESTE),***

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE le principe de réaliser ce projet de réhabilitation de la mairie.

AUTORISE le Maire à lancer toutes les études nécessaires.

AUTORISE le Maire à lancer les marchés de procédures adaptées pour le choix des entreprises.

AUTORISE le Maire à solliciter toutes les subventions possibles qui permettront de financer partiellement ce projet.

S'ENGAGE à inscrire les dépenses au budget de chaque année jusqu'à la fin des travaux.

N° 14 – PROPOSITION DE REVOIR LA COUPURE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre GATINE, Maire

Je vous rappelle que depuis plusieurs années, l'éclairage public fait l'objet d'une coupure d'électricité de 23h à 4h30.

Dans ce contexte de crise énergétique, la municipalité souhaite perpétuer ce type d'action en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée par la commission environnement cadre de vie qui s'est réunie le 20 septembre dernier afin d'évoquer la pertinence et les possibilités de perpétuer l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Les membres de la commission environnement cadre de vie ont fait les propositions suivantes :

- Coupure partielle de l'éclairage public du lundi au dimanche de 23h à 6h du matin,
- Maintien de l'éclairage public le jour du réveillon de Noël (24 décembre) et idem pour celui du jour de l'an (31 décembre).

Je vous demande de valider ces horaires.

Dans le cadre des pouvoirs de police du maire, je vous informe qu'un arrêté sera rédigé et précisera les modalités d'application de cette mesure.

M. Jean-François BOURGOIN : Est-ce qu'on a chiffré ce qu'on va gagner ? Parce que là, on joue sur des petits montants. La facture SIEGE en 2021, c'était 16 000, le budgeté 2022 est à 20 000, est-ce qu'on a chiffré l'économie qu'on va faire en supplément par exemple le samedi ? Je ne suis pas sûr que ça joue sur beaucoup.

M. Guillaume DOUARD : À l'origine, quand la lumière se rallumait à 4h30, est-ce que ce n'était pas aussi pour les personnes qui prennent le bus de bonne heure ?

M. le Maire : Si bien sûr. On l'a remis parce qu'il y avait 5 ou 6 personnes qui prennent le bus mais je regrette, on leur demandera d'acheter une pile électrique.

Mme Nadine PAUL : Un cadeau de fin d'année dans la boîte aux lettres.

M. Guillaume DOUARD : Est-il possible de laisser la rue, où passe le bus pour prendre ces personnes, allumée ?

M. le Maire : Tu vas voir le voisinage qui va nous dire pourquoi cette rue et pas l'autre. Et la personne vient de cette rue-là.

Mme Nadine PAUL : Il y a peut-être une réflexion Guillaume, on ne peut pas faire partiellement, c'est au global. C'est une réflexion pas uniquement à Garennes, c'est une réflexion mondiale aujourd'hui, on est tous concernés, il y a des communes autour qui ont choisi de complètement éteindre, de retarder leurs illuminations de Noël par exemple, ce qui est une vraie conscience et je pense qu'il est important aujourd'hui que nous aussi, on ait une réflexion là-dessus. Par contre peut-être qu'on peut aussi réfléchir, j'y pensais parce que ce matin quand je me suis levée, je voyais qu'il faisait jour et que c'était allumé.

M. le Maire : Ça, c'est un dérèglement de l'horloge.

Mme Nadine PAUL : Ça fait des semaines que j'ai plein des remontées, il y a des dérèglements a priori.

M. le Maire : C'est bien de nous les remonter, on va agir.

Mme Nadine PAUL : J'ai eu des réflexions des gens, quand on se lève le matin à 8 heures que c'est encore allumé alors qu'il fait jour, on peut peut-être décaler selon les saisons, réfléchir à ça.

M. le Maire : Normalement c'est une horloge astronomique, c'est-à-dire qu'en fonction de la luminosité, dès qu'il fait clair, ça doit éteindre. Il faut nous le signaler, on va agir.

Mme Nadine PAUL : Jean-Pierre, je vais te faire remonter tous les messages. Je comprendrais les gens qui s'interrogeraient sur le fait qu'on supprime les lumières, et je suis la première à être pour, mais qu'en même temps ça continue à être allumé à 8 heures du matin alors qu'il fait grand jour. Ce n'est pas compatible.

M. le Maire : Bien sûr, c'est regrettable que ça se passe comme ça.

M. Jocelyn CHARRON : La maintenance préventive est pour les 5 ou 6 mois ou à chaque intersaison.

M. le Maire : Une fois par trimestre, il y a un contrôle, ils allument tous pendant la journée pour voir ce qui fonctionne. Par contre le réglage des horloges, si des secteurs sont dérèglés, il faut nous les signaler et on va transmettre à la maintenance du SIEGE.

M. Jocelyn CHARRON : On devait les faire venir à 3 fois par an.

M. le Maire : Dès qu'on signale un poteau où s'est grillé, souvent dans les 48 heures, c'est changé. C'est un service qui marche bien.

M. Gilbert GENESTE : On ne peut pas mettre des détecteurs ?

M. le Maire : Ça a été demandé, ça a été étudié avec le SIEGE puisque la question avait été posé lors d'un Conseil Municipal, il y a des essais qui sont faits dans le département dont Pont de l'Arche, on n'a pas encore le retour parce qu'apparemment il y a des petits malins qui s'amuse avec ça et ça coûte très cher. Il va y avoir un compte rendu dans l'année. C'est en effet, je crois sur Pont de l'Arche et sur Verneuil, des rues entières qui s'allument avec le passage d'une personne mais il y en a qui s'amuse bien avec ça.

M. Gilbert GENESTE : À 4 heures du matin ?

M. le Maire : Tu sais, il y en a qui sont loin d'être couchés à 1 heure du matin.

Mme Nadine PAUL : Pourtant il y a des communes où ça se fait et où ça fonctionne très bien même s'il y a quelques plaisantins. Il faudrait peut-être attendre le retour de l'étude pour dire que ce n'est pas bien.

M. le Maire : Je ne dis pas que ce n'est pas bien.

Mme Nadine PAUL : Non mais attendons le retour de l'étude.

M. le Maire : Là, je demande qu'on prévoie de nouvelles dispositions pour le 1^{er} novembre. Alors qu'est-ce qu'on décide ? Je répète, coupure de 23 heures à 6 heures du matin et on conserve l'éclairage public le réveillon de Noël et du 31 décembre. Éventuellement si une fête particulière se déroule dans la commune, on demandera que le bourg soit éclairé la nuit où il se passe des festivités.

M. Jean-François BOURGOIN : Donc c'est surtout la suppression du samedi, ça m'embête un peu que le samedi... comme je te dis, je ne suis pas sûr que ça représente une grande économie, ni écologie.

M. le Maire : Quand on regarde toutes les dispositions, ce sont des gouttes d'eau qui finissent par faire des petites rivières. Tous les jours, on voit des communes qui le font, je pense que c'est bien de le faire.

M. Jean-François BOURGOIN : Sur le rapport communautaire des rues, effectivement il y a tout un tas de gammes de choses à faire vraiment intéressantes. Là, il va falloir écrire aux gens que, du jour au lendemain, on coupe la lumière le samedi.

M. Gilbert LETENNEUR : Ils vont le comprendre quand même, à la télé on en parle.

M. Jean-François BOURGOIN : À la télé, on dit tellement de bêtises.

Mme Nadine PAUL : Du coup si on supprime les lumières, on avait posé une question parce que des Garennais ne comprenaient pas qu'on demande d'éteindre les lumières alors que la société de mobile homes éclairait toute la nuit avec des grands néons très puissants, est-ce que c'est fait maintenant ?

Mme la SG : On leur a demandé mais je ne suis pas sûre que ce soit fait.

Mme Nadine PAUL : On peut donc dire aux gens que vous avez écrit.

M. le Maire : C'est vrai que c'est une aberration de voir ce qui se passe mais c'est du privé.

Mme Martine LEPETIT : C'est comme à la déchetterie, le phare qui est allumé toute la nuit.

Délibération n° 2022-52

Considérant la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies,

Considérant le contexte de crise énergétique,

Vu l'avis de la commission environnement -cadre de vie - tourisme qui s'est réunie le 20 septembre 2022 et qui a proposé des coupures partielles de l'éclairage public,

Considérant que cette action pourrait contribuer à la préservation de l'environnement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

*Après en avoir délibéré par **18 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Guillaume DOUARD),***

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23h à 6h tous les jours de la semaine.

DÉCIDE que l'éclairage public sera maintenu les jours de réveillon de Noël (24 décembre) et celui du nouvel an (31 décembre).

DÉCIDE que lors de manifestations communales l'éclairage public sera maintenu toute la nuit.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre l'arrêté correspondant précisant les modalités d'application de cette mesure.

M. Jean-François BOURGOIN : On va faire une diffusion pour l'annoncer ?

M. le Maire : Bien sûr, il y aura un arrêté municipal.

N° 15 - COMPTES RENDUS DIVERS

M. le Maire : Tous ces documents sont consultables en Mairie et peuvent vous être transmis par mail selon votre demande.

SIAEVE

- Procès-verbal du comité syndical du 28 septembre 2022

CAUE27

- Rapport d'activité de l'année 2021

Établissement Français du sang

- Rapport d'activité de l'année 2021

N° 16 – INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

➤ **Remerciements** de la SPA d'EVREUX et des RESTAURANTS DU CŒUR pour l'octroi de subvention cette année.

➤ Assainissement en traverse rue Marie Curie

Les travaux avancent bien.

Une réunion de chantier se tient tous les mardis matin.

Dès la fin des travaux, le SIEGE 27 terminera l'effacement des réseaux de la fin de la rue de l'Aiguillon et de la rue des Bleuets.

➤ SIAEVE

Début 2023, il est prévu de changer les canalisations d'eau potable de la rue Edouard Branly à partir de la rue de Villeneuve jusqu'au carrefour de la rue du Frémont.

➤ Voie verte

Le pont situé au bout de l'impasse du Ru a fait l'objet d'une réfection totale et prise en charge financièrement par les services du conseil départemental de l'Eure.

➤ Police municipale

Un premier agent a été recruté le 1^{er} avril et un autre est arrivé le 15 septembre dernier. Le service de la police municipale est joignable au 02.32.24.90.16 du Lundi au Vendredi de 08H30 à 17H30. Au-delà de ces horaires, vous devez contacter les services de gendarmerie en composant le 17 ou 112. »

Mme Sophie LECOINTRE : Est-il prévu de nous les présenter ?

M. le Maire : Oui cela peut se faire lors d'un prochain conseil municipal.

➤ Fibre optique

Les travaux de déploiement de la fibre optique avancent progressivement sur la commune.

Je vous rappelle que ces travaux sont gérés par EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE qui ensuite fait appel à des sous-traitants pour effectuer les travaux.

Il est possible que certains opérateurs commencent à démarcher leurs abonnés pour le raccordement de la fibre.

Je vous informe toutefois que pour l'instant, aucune date ne nous a été communiquée pour le raccordement de la fibre auprès des administrés. EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE nous préviendra en temps voulu.

➤ **Journée verte**

Demain matin de 10h à 12h, il est prévu le ramassage des déchets. Il y a deux rassemblements dont un devant la mairie et un à Tourneboisset.

➤ **Concert de Johnny**

Mme Sophie LECOINTRE : On l'a appris par hasard parce qu'on a découvert des affiches au niveau des feux tricolores mais on était pas du tout au courant par rapport au comité des fêtes. On n'a pas été informés de tout ça.

M. le Maire : Le comité des fêtes a communiqué lorsque c'était organisé.

Mme Sophie LECOINTRE : Il ne communique pas comme d'habitude.

Mme la SG : la communication a été faite sur notre site internet, la page Facebook et panneau Pocket.

Mme Sophie LECOINTRE : **Tout** le monde n'a pas l'application panneau Pocket.

Mme la SG : Oui, c'est vrai.

M. Gilbert LETENNEUR : Il y a des affiches partout Sophie, dans les panneaux, chez les commerçants, il y a des flyers, il y en a partout, aux feux rouges et tout ça.

Mme Sophie LECOINTRE : On n'est jamais au courant de rien, on apprend par hasard qu'il y a un concert de Johnny Hallyday. Comme quoi ça communique bien dans cette commune.

Mme Martine LEPETIT : Il ne faut pas mélanger la commune et le Comité des Fêtes

N° 17 – QUESTIONS ÉCRITES

NEANT

N° 18 – QUESTIONS ORALES

Mme Nadine PAUL : Je suis étonnée qu'on n'ait pas abordé le sujet ce soir, tous les conseillers municipaux ont été destinataires d'une pétition des riverains du Chemin de la Tranchée. Je suis très étonnée que ça n'ait pas été un point ce soir. Je ne comprends pas que tu n'en parles pas, même pas dans tes informations diverses. Pour mémoire, on parle d'un dossier économique sur la table il y a 2 ans, de gens qui sont installés au Chemin de la Tranchée depuis 1980 sans travaux du chemin, sans récupération des eaux de ruissellement ce qui est dramatique pour certaines personnes, on en a parlé X fois, avec des gens qui ont changé 3 ou 4 fois leur moteur de portail tellement l'eau est présente chez eux, de personnes qui ne peuvent plus garer leur voiture chez eux parce que l'hiver ça commence à ressortir. Enfin on connaît tous ce dossier, j'en parlais systématiquement, je n'en parlais plus parce que vous m'aviez dit que tout était en route or les riverains ont fait une pétition que vous avez tous reçue.

Je sais que sur 20 habitations, il y a 16 signatures, 4 personnes n'ont pas signé dont 2 qui n'étaient pas là au moment de la signature et qui ont dit que si elles avaient été là, elles auraient signé aussi mais on va rester sur 16 pour ne pas dire 18.

Je voudrais savoir ce que tu réponds à ces gens-là ? Quand on reçoit une pétition, qu'elle a été adressée à l'EPN, remise en main propre à l'EPN, remise en main propre à la mairie, envoyée à chaque conseiller et que le sujet n'est pas sur la table ce soir, qu'est-ce que tu réponds sur le contenu de la lettre ?

M. le Maire : On ne va pas refaire l'histoire, je sais que c'est regrettable et que depuis un certain temps, il y a ce problème qu'on n'ignore pas. Je pense que j'ai donné un planning, au printemps dernier, de ce que faisait la commune. Je me suis peut-être un peu avancé sur des choses dont je n'ai pas la responsabilité pour la suite de ces travaux, j'ai respecté toutes les clauses administratives pour céder cette parcelle pour le retournement. Dès qu'on l'a passé au Conseil de juillet, nous avons transmis cet acte notarié dès qu'il a été signé à l'EPN pour qu'il commence. Je ne me défausse pas du tout, je suis très conscient que c'est une gêne pour tout le monde là-haut mais c'est maintenant de la compétence de la voirie de l'EPN.

Nous avons relancé l'EPN, nous avons communiqué le mécontentement des personnes là-haut et pour le moment à l'EPN, ils sont en train de préparer le cahier des charges de l'appel d'offres et vous savez qu'un appel d'offres, ça prend 2 mois, ça m'étonnerait que ça se fasse avant la fin de l'année.

Mme Nadine PAUL : Au-delà des problématiques du Chemin de la Tranchée, je voudrais savoir, comme précédemment pour la rue du Dr Roux, quand les gens écrivent, tu ne réponds pas ? Je suis obligée de poser la question ? Comme pour la rue du Dr Roux, il y a 2 ou 3 conseils, tu t'es engagé à répondre à un riverain mais à ce jour il m'a dit qu'il n'avait toujours pas eu de réponse. Pourquoi on ne répond pas aux gens ?

M. le Maire : On répondra, on a rencontré l'EPN, quelque chose va être fait rue du Dr Roux, je vous communiquerai cela.

Mme Nadine PAUL : Tu as déjà répondu ça lors du dernier Conseil et du Conseil précédent.

M. Franck FERREIRA : La dernière fois qu'on a fait une réunion tous ensemble, vous nous avez dit qu'au 31 décembre les subventions étaient perdues et là, vous venez de nous annoncer que les travaux allaient avoir lieu l'année prochaine.

M. le Maire : Non, on n'a jamais parlé de subventions.

M. Franck FERREIRA : Si, bien sûr.

M. le Maire : Tu veux jouer sur les mots. J'ai dit que c'était un budget voirie de l'EPN, qui avait même été prévu pour fin 2021 mais comme ils n'ont pas pu le faire, ce sera dans le budget s'ils ont de l'argent.

M. Franck FERREIRA : Donc c'est bien perdu ?

M. le Maire : Ce n'est pas perdu, on ne perd pas l'argent, on le dépense ou pas.

M. Franck FERREIRA : Tu viens de dire que ça dépend s'il y a du budget ou pas.

M. le Maire : Il était dans le budget et quand ils seront prêts à le faire, ils le feront mais dorénavant je ne m'avancerai plus à donner des dates pour eux. Ce n'est pas moi qui commande la voirie, on peut toujours relancer mais ce sont eux qui décideront le jour où ils le feront. Je ne peux que regretter qu'ils n'aient pas travaillé entre le mois de décembre de l'an dernier et maintenant.

M. Franck FERREIRA : C'est donc la faute de l'EPN et il faut qu'on se retourne contre eux ?

M. le Maire : Je dis la vérité.

M. Franck FERREIRA : Tu viens de dire qu'ils n'ont pas bossé, il faut donc qu'on se retourne contre l'EPN ?

M. le Maire : La pétition a été adressée à l'EPN.

M. Franck FERREIRA : Elle a été adressée à la mairie mais on n'a pas eu de réponse.

M. le Maire : Le courrier n'a pas été adressé au maire, il a été adressé à l'EPN et en copie au maire. J'avais une consigne que chaque conseiller devait avoir à cette pétition qui a été transmise à chacun d'entre vous.

Interpellation du public

Mme Nadine PAUL : Je voudrais que tu sois très clair sur la subvention.

M. le Maire : On n'a pas de subvention, c'est un budget pris dans la compétence voirie.

Mme Nadine PAUL : Je voudrais que tu sois très clair. Si ce n'est pas dans le budget de l'EPN avant le 31 décembre, qu'est-ce qui nous garantit qu'au 1^{er} janvier, ce sera dans le budget de l'EPN ? Il faut que les gens entendent que si ça n'est pas dans le budget de l'EPN, que si les travaux ne sont pas entamés avant la fin de l'année, on est bien d'accord que ce n'est pas certain que ce soit fait l'an prochain ?

M. le Maire : Je ne sais pas.

Mme Nadine PAUL : Ne me dis pas que tu ne sais pas répondre à ça.

M. le Maire : Je ne peux pas répondre à cette question, ce n'est pas moi qui gère les finances de l'EPN.

Mme Nadine PAUL : À un moment donné il va falloir prendre ses responsabilités parce que si les gens vont à l'EPN et on leur dit qu'il faut voir avec votre commune.

M. le Maire : Non, non...

Mme Nadine PAUL : C'est ce qu'on m'a répondu au téléphone.

M. le Maire : Les gens de l'EPN vont répondre à la pétition, ne vous inquiétez pas.

Mme Nadine PAUL : On ne s'inquiète pas, ça fait 40 ans que ça dure, tu as été premier adjoint pendant plusieurs mandats et on connaît, on ne va pas polémiquer, la personne est absente, on sait pourquoi ça n'a jamais été entamé mais tu étais premier adjoint pendant

plusieurs années donc ce n'est pas d'aujourd'hui que la problématique existe, on est bien d'accord ?

M. le Maire : On est d'accord.

Mme Nadine PAUL : Je dis simplement que si ce n'est pas fait au 31 décembre, rien ne nous garantit que ça sera fait l'année prochaine. On est bien d'accord ?

M. le Maire : Je ne peux pas répondre à cette question qui est dans la cour de l'EPN qui est compétent pour cette chose-là.

M. Franck FERREIRA : Lors de la réunion, il y avait toutes les réponses et maintenant il n'y en a plus.

M. le Maire : À quelle réunion ?

M. Franck FERREIRA : Lors de la réunion avec tous les habitants du Chemin de la Tranchée.

M. le Maire : Oui, j'ai dit une bêtise parce que je me suis avancé sur les délais administratifs que nous pouvons tenir, nous les avons tenus par contre dès que c'est une compétence extérieure à la commune, je ne maîtrise pas les délais.

M. Guillaume DOUARD : Il y a beaucoup de gens qui parlent et qui n'en savent rien du tout.

Interpellation du public

M. le Maire : Excuse-moi, tu n'as pas à parler avec le public.

M. Guillaume DOUARD : Non mais avec Nadine qui disait tout à l'heure que 16 habitants sur 20 ont signé la pétition, tous les habitants n'ont pas été consultés, j'en ai la preuve puisque j'en suis un.

Mme Nadine PAUL : Je pense qu'il est difficile, vu votre position, d'aller vous demander Guillaume. Soyons honnêtes, auriez-vous signé cette pétition ?

M. Guillaume DOUARD : Je ne sais pas.

Mme Nadine PAUL : Soyons honnêtes, Arnaud ne l'a pas signée par exemple. Après chacun prendra ses responsabilités, vous pouviez venir la signer, vous saviez très bien que cette pétition existait.

M. Guillaume DOUARD : Non, je ne le savais pas, je l'ai appris une fois qu'elle est arrivée mais je ne l'ai pas su avant.

Mme Nadine PAUL : Je ne sais pas, je ne m'occupe pas de la pétition, ni ne la gère, je ne sais pas pourquoi les personnes ne sont pas venues vous voir mais j'imagine pourquoi parce qu'étant donné que vous êtes Guillaume DOUARD, je comprends bien que ça doit être compliqué.

M. Guillaume DOUARD : Je pense qu'il y a des choses qui sont dites et imaginées.

Mme Nadine PAUL : On ne sait pas.

M. Guillaume DOUARD : Je peux vous l'affirmer.

Mme Nadine PAUL : Je suis désolée Guillaume, par exemple les 4 nouvelles maisons qui viennent d'être construites rue de l'Obélisque, et vous savez très bien de quelles maisons je parle, il a été dit aux gens qui viennent d'acheter ces maisons – et ce ne sont pas des racontars – « ne vous inquiétez pas, les chemins seront faits devant chez vous, on attend juste que ce soit fait partout parce qu'il y a des choses qui vont se passer derrière ». Je ne veux pas parler des absents et je ne veux pas polémiquer quand la personne n'est pas là mais c'est ce qui a été répondu en personne à ces propriétaires.

Je ne veux pas, ce soir, que les gens du Chemin de la Tranchée entendent que ça fait 40 ans qu'ils attendent et qu'en plus il va falloir encore attendre parce qu'il est en train de se faire des travaux derrière ou à côté pour faire une globalité et que finalement ça ne se fasse encore que dans 5 ans. Ce n'est plus recevable.

M. Guillaume DOUARD : Ce sont des choses qui sont imaginées.

M. le Maire : Je voudrais qu'on arrête parce que ce que vous êtes en train de dire des choses qui n'ont rien à voir avec le Chemin de la Tranchée.

Mme Nadine PAUL : C'est lié, excuse-moi.

M. le Maire : Non, pas du tout.

Mme Nadine PAUL : C'est ce qui a été répondu.

M. le Maire : Moi, je ne dis pas ça, je dis que ça n'a rien à voir et c'est tout.

Mme Nadine PAUL : On t'entend donc bientôt les travaux pourront commencer. J'ai une autre question. Quand a eu lieu la dernière commission communication ?

M. le Maire : Je pense qu'elle a eu lieu lorsqu'on a sorti le Petit Garennais qui ne va pas tarder à sortir, c'est-à-dire fin juillet.

Mme Nadine PAUL : Les conseillers ne reçoivent jamais les convocations ?

M. le Maire : Il n'y en a pas eu depuis.

Mme Nadine PAUL : Ce n'est donc pas une commission.

Mme Martine LEPETIT : Franck était à la dernière commission.

Mme Nadine PAUL : La dernière commission communication date du mois de mai. Quand sort le Petit Garennais ?

M. le Maire : Il va sortir prochainement.

Mme Nadine PAUL : Il y a donc des commissions pour sortir le Petit Garennaï, pour y travailler sans que les autres conseillers soient convoqués alors que vous nous demandez de dire ce qu'on en pense et que toutes les commissions sont adressées à chaque conseiller pour pouvoir être auditeur ? C'est bien la règle du règlement intérieur ?

M. le Maire : En effet.

Mme Nadine PAUL : On a donc pas de convocation depuis le mois de mai donc les bulletins se font sans les conseillers.

Des gens m'ont demandé, alors là j'ai un doute parce que la commission travaux ou sécurité, on avait listé, à la demande de certaines personnes, les passages piétons qui n'étaient pas refaits.

M. le Maire : C'était à la commission sécurité.

Mme Nadine PAUL : J'ai une question sur la rue du Fremont parce que je l'ai posé plusieurs fois et on m'a dit que la rue du Fremont était prévue. Je remonte ce que m'a dit un Garennaï tout à l'heure, passages piétons non faits pour les enfants qui descendent et remontent la rue Anatole France, je le cite « j'ai vu l'entreprise en charge des travaux pour les passages piétons et ils m'ont dit que le passage piéton Fremont-Anatole France n'était plus d'actualité, ce qui a tendance à me mettre de mauvaise humeur ».

M. le Maire : Ça les regarde, ce n'est pas ce qu'on a donné comme travaux.

Mme Nadine PAUL : Ce qui nous regarde et qu'alors qu'on a demandé, pourquoi la société répond ça et pourquoi ce n'est pas fait.

M. le Maire : D'accord mais ça n'engage qu'eux. On l'a demandé, ils sont en train d'en faire et s'ils ne le font pas, on réclamera.

M. Jean-François BOURGOIN : Par rapport à ce que dit Nadine où elle a raison, on leur avait demandé, lorsqu'ils viennent faire – tu te rappelles la bêtise qu'ils ont faite lorsqu'ils ont fait le Lavoir – qu'au moins une personne de la mairie soit présente sinon à chaque fois il manquera un passage piéton. Vous devez être au courant quand même.

M. le Maire : Non, on ne sait pas.

M. Jean-François BOURGOIN : C'est leur compétence, rappelle-toi la dernière fois. Ils se sont trompés, ils ont fait un passage piéton Impasse du Lavoir au lieu de faire rue Pasteur, « on s'est trompés ». Si Thierry avait été là ou moi ou Gilbert, on leur aurait dit qu'ils font une bêtise. Rue du Fremont, Nadine a raison, ça fait un an qu'on le demande.

Mme Nadine PAUL : Non seulement ça fait un an qu'on le demande mais c'est quand même la rue où tout le monde déboule à toute vitesse de la Couture et la déchetterie, pour les enfants il n'y a aucun passage piéton pour traverser pour aller prendre le car. Répondre aux Garennaï que ce n'est plus d'actualité.

Mme Martine LEPETIT : Non mais ce sont eux qui sont de mauvaise foi.

Mme Nadine PAUL : Je vous demande officiellement de vous renseigner.

M. le Maire : Merci de cette information, on va vérifier ce point.

Mme Martine LEPETIT : Ils font n'importe quoi sur n'importe quelle rue.

M. Jean-François BOURGOIN : Ce serait donc bien qu'on soit présents.

Mme Nadine PAUL : Il y a aussi l'impasse du Ru où on nous a signalé que, le long du stade, l'agriculteur du champ mitoyen à la route a taillé sa haie il y a 2 ou 3 semaines et que tous les déchets, tombés du côté route, n'ont pas été ramassés. Est-ce qu'on peut faire quelque chose ?

M. le Maire : Je l'ai signalé au propriétaire qui doit remonter les bretelles à son fermier.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : J'ai 2 questions. As-tu fixé la prochaine commission du personnel ? Anne-Marie est partie, il va falloir nommer un nouveau vice-président.

M. le Maire : Oui, on va regarder dans le calendrier.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : J'ai eu des remontées, et je l'ai vu jeudi matin, des problèmes de bus et le car parce que par exemple jeudi matin, je revenais dans le sens Bueil vers Garennes et les enfants, au niveau de la Haye Mathieu, attendaient encore le bus à 8h30. Il y a eu aussi des soucis sur les cars qui vont à Évreux, au lycée, soit ils passent trop tôt, soit trop tard. Si on en rate un, il faut attendre une heure entre les 2 ou alors aller à la gare pour prendre le train.

M. le Maire : Ces choses ont été remontées.

Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA : Tu peux voir aussi le système ATOUTMOD ?

M. le Maire : Oui, j'ai demandé à ce qu'il soit réactivé.

Mme Nadine PAUL : Concernant les cars, en effet pendant une semaine complète on a eu des retards partout et on m'a fait remonter des photos – et c'est plus grave – de cars avec des vitres cassées remplacées par des cartons. Je pense que les problèmes de transport à Garennes vont nécessiter de se fâcher un peu.

M. le Maire : Nous allons écrire à l'EPN.

M. Jean-François BOURGOIN : Il faut savoir par rapport à ce que dit Nadine qu'il y a eu de gros problèmes qui nous ont encore été remontés cet après-midi, ça a été remonté par Daniel DOUARD qui est vice-président de la mobilité, ça a été remonté à Évreux, à l'EPN effectivement, il y a de gros problèmes aussi bien les lycées que sur le collège de Bueil et ce n'est pas spécialement cause au chauffeur, c'est vraiment un problème d'organisation, de répartition et de redistribution des secteurs.

C'est vrai qu'il y a actuellement de gros problèmes et au collège, tous les jours il y a des retards sur le fameux 225 et l'ancien 610 qui avait déjà des problèmes il y a 1 an et 2 ans. Le problème est que ce bus 225 qui part de Garennes sur Eure pour aller au collège de Bueil, il appartient à la région, il n'appartient même pas à l'EPN. C'est encore un truc bâtard, c'est la région qui a du mal.

Il y a un autre problème qui concerne tous les parents, c'est que les bus qui vont de Garennes sur Eure en remontant la Couture, un petit bout Epieds (il prend une passagère au passage) et ensuite il va par Saint-André de l'Eure et là, il y a de gros problèmes. C'est soit 42 minutes de transport ou 1h47. On s'est encore aperçus que ce n'est pas spécialement les chauffeurs, c'est un problème d'organisation, de distribution. Certains bus font le tour d'Évreux, ramassent des

gens dans Évreux pour après revenir sur Saint-André de l'Eure, la Couture-Boussey et Garennes sur Eure, tu arrives en dernier à 7h45, ils sont partis depuis 6 heures.

M. le Maire : Je compatis mais malheureusement, des dysfonctionnements ont été remontées à l'EPN et s'il y a encore des problèmes au niveau région, on va envoyer une lettre aussi à la région. C'est un sacré serpent de mer là-bas.

M. Jean-François BOURGOIN : Oui parce que la région répond sur l'EPN qui dit que ce n'est pas eux mais la région et la région répond « débrouillez-vous, on vous a donné la mobilité ».

Mme Martine LEPETIT : La rentrée des classes s'est bien passée hormis quelques petits problèmes à la cantine avec des enfants difficiles à gérer, aussi bien en cantine, école et centre aéré.

Le repas des seniors de dimanche a été apprécié malgré un nombre de personnes plus faible que l'an dernier en raison de problèmes de santé pour certains. 6 personnes étaient absentes mais non excusées.

M. Jean-François BOURGOIN : On a eu une assemblée générale au COSEC, c'est le gymnase qui fait partie du collège de Bueil. Pourquoi j'en parle ? Parce qu'on a eu une très bonne chose, l'inspectrice divisionnaire des finances est venue nous présenter les modifications (M14 qui passe à M57), pendant une heure la personne a très bien expliqué, vraiment pédagogue mais la mauvaise nouvelle, on le savait avec Jeannine et Nadine, on aura de grosses surprises en 2023 par rapport au budget, c'est-à-dire qu'il va y avoir de très gros travaux lourds à faire et comme c'est réparti sur les communes et que nous participons pas mal, attention nous allons avoir de gros travaux importants puisqu'il y avait ce litige judiciaire qui est maintenant réglé.

M. le Maire : Est-ce que ce litige est terminé ?

M. Jean-François BOURGOIN : Oui, soi-disant 28 000 € récupérés donc la divisionnaire a dit « oui normalement on doit le récupérer » mais les travaux vont aller bien au-delà des 28 000 €. Il y a des travaux très lourds.

M. le Maire : On sait quels travaux il va y avoir ?

M. Jean-François BOURGOIN : Au niveau étanchéité, chauffage, électricité, ce n'est plus aux normes, tout un tas de choses ne sont plus aux normes.

M. le Maire : Ça n'a rien à voir avec le litige ?

M. Jean-François BOURGOIN : C'est lié puisque les architectes n'entreprenaient aucuns travaux par rapport aux contentieux, rien n'a été fait pendant plusieurs années.

Mme Jeannine SOLLIER-CANTAIS : Ce n'est pas complètement lié.

M. Jean-François BOURGOIN : Tout n'est pas complètement lié.

Mme Jeannine SOLLIER-CANTAIS : Parce que le COSEC a 14 ans.

M. le Maire : C'est sûr qu'en entretien et puis il y a toujours eu des problèmes de consommation fluides, je crois qu'on n'en est pas sortis.

M. Jean-François BOURGOIN : La chaudière est obsolète, il y a déjà au moins 10 000 € de chaudière pour le remplacement.

Je voulais revenir sur la participation citoyenne parce qu'on avait dit qu'on en parlerait en septembre et Daniel DOUARD avait raison, c'est la gendarmerie, on n'est pas obligés d'attendre la police municipale pour mettre en place la participation citoyenne. C'est la gendarmerie qui normalement pilote avec l'accord du préfet ou du sous-préfet. Il faut le remettre en place avec peut-être de nouveaux référents.

M. le Maire : Il est certain qu'il faut en retrouver, tu peux recruter, je t'y autorise.

M. Jean-François BOURGOIN : C'était important de parler du COSEC.

M. le Maire : J'étais justement étonné que personne en parle, la commune n'a pas été conviée à cette réunion. Le compte rendu n'a pas été encore reçu en Mairie.

M. Jean-François BOURGOIN : Cela a été fait il y a deux jours. A cette réunion, il y avait tout juste le quorum.

Je voulais juste dire un mot parce qu'on l'avait normalement prévu sur le Petit Garençais n°4 que les radars pédagogiques sont en place.

Mme Martine LEPETIT : Oui les 3 et ils fonctionnent.

M. Guillaume DOUARD : En parlant des radars pédagogiques, j'ai remarqué que celui qui est devant le silo, route d'Anet, ne fonctionne pas.

M. le Maire : Je sais mais je ne veux pas être pessimiste, quand on voyage un peu les radars pédagogiques ne fonctionnent pas pour la moitié.

Mme Nadine PAUL : Je vois l'affiche « il était une fois Johnny » dans la salle, ce qui me fait penser au comité des fêtes, il y a 2 conseils, on avait parlé de la demande de tous les conseillers de revoir le comité des fêtes, on t'avait chargé de convoquer une assemblée générale puisqu'il n'y n'en a pas eu de puis 2 ans et demi ou 3 ans.

M. le Maire : On la fera tout de suite après, c'est la dernière manifestation de ce comité des fêtes et je convoquerai le comité des fêtes pour proposer une nouvelle formule et s'il y a des volontaires.

Mme Nadine PAUL : Tu peux nous dire dans quel moi ça sera ?

M. le Maire : Probablement au mois de novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h31.

La secrétaire de séance,
Martine LEPETIT

Le Maire,
Jean-Pierre GATINE